

AXE A :

AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BATI

La performance énergétique du bâti construit sur le territoire du Pays de Fontainebleau présente un véritable enjeu. En effet, les habitations et les bâtiments tertiaires (c'est-à-dire à usage commercial ou administratif) sont responsables de 37% des émissions de gaz à effet de serre et 53% de la consommation d'énergie totale du territoire.

AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.1	Accompagner la rénovation énergétique et sensibiliser aux enjeux de sobriété La rénovation énergétique des bâtiments est l'un des principaux leviers de l'amélioration de la performance énergétique. Il convient donc de massifier cette mesure, tout en proposant un accompagnement adapté aux différents publics. La rénovation énergétique peut toutefois s'avérer peu efficace si les habitudes de consommation d'énergie des occupants restent inchangées. L'objectif stratégique A.1. consiste donc à coupler la rénovation énergétique à une large sensibilisation aux écogestes.

AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.1	Accompagner la rénovation énergétique et sensibiliser aux enjeux de sobriété

Action 1 - Créer un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriétés, bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique

Description et objectifs de l'action	Selon une étude réalisée par l'ADEME en 2018, les particuliers ont surtout accès à de l'information sur les possibilités de rénovation, mais peu à de l'accompagnement. Ce sont en général les plus avertis qui poussent les portes des Espaces Info Energie et rarement les ménages en situation de précarité. La création d'un dispositif local aurait pour but de sensibiliser et accompagner toute personne désireuses d'effectuer des travaux de rénovation énergétique.		
Mode opératoire	<p>Dans un premier temps, la CAPF doit définir l'outil à mettre en œuvre, ainsi que les moyens et les acteurs à mobiliser pour répondre à l'enjeu mentionné ci-dessus.</p> <p>En Seine et Marne, les EPCI ont la possibilité de mettre en place un outil dont il convient d'étudier les bénéfices et les inconvénients avant son éventuelle élaboration. En collaboration avec le Conseil Départemental, les EPCI peuvent donc élaborer et 'personnaliser' un dispositif local d'accompagnement à la rénovation énergétique, appelé 'Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique' (PTRE). Avec l'aide de plusieurs autres acteurs territoriaux, les EPCI peuvent déterminer les cibles de cette PTRE, son périmètre (seuil de 125 000 hab.), et d'autres options. Si la CAPF décide que le dispositif local d'accompagnement à la rénovation énergétique prendra la forme d'une PTRE, le mode opératoire sera le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Lancer une réflexion partenariale sur la PTRE à travers la mise en place d'un Comité de pilotage > Créer avec les partenaires identifiés un guichet unique de rénovation énergétique adapté aux enjeux locaux > Fixer un objectif partagé de rénovation énergétique par an > Prévoir un plan de communication adapté et une animation locale (ex : café ou forum de l'énergie pour les bailleurs/propriétaires) pour développer le plus possible la sensibilisation aux enjeux de rénovation énergétique <p>A noter que cette action pourrait également figurer dans le futur PLH de la CAPF.</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	> Département de Seine et Marne/ CDTE 77 > ANAH > PNRGF > Seine-et-Marne Environnement > Autres collectivités souhaitant participer à la création et animation du dispositif	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	0,9 € par habitant hors aides, soit, soit environ 61 000 €	0,2 ETP sur 8 mois pour le montage du dispositif 1 ETP (externe ou interne CAPF) pour l'animation du dispositif	> Accompagnement possible par le CDTE 77 et le Département si élaboration de la PTRE > A l'échelle 77, 1 260 000 € avec un reste pour les EPCI de l'ordre de 630 000 €
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++	+++	++

Co-bénéfices	> Création d'un dispositif d'accompagnement de proximité
Indicateurs de suivi	> Nombre de personnes accompagnées par le guichet unique pour la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique
Calendrier	> Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : action à mener sur le long terme (6 ans)
Projets en lien avec l'action	> Le Parc naturel régional du Gâtinais français dispose d'un Espace Info Energie (EIE) > Le Parc naturel régional du Gâtinais français a lancé le PIG (Programme d'Intérêt Général) pour l'amélioration de l'habitat et le programme DEPAR (Diagnostics énergétiques pour accompagner la rénovation) avec La Poste > Montereau - hors CAPF : un Espace Info Energie est présent sur la commune de Montereau-Fault-Yonne.
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 2 - Réaliser un 'cadastre de la performance énergétique du bâti' du territoire

AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.1	Accompagner la rénovation énergétique et sensibiliser aux enjeux de sobriété

Action 2 - Réaliser un 'cadastre de la performance énergétique du bâti' du territoire

Description et objectifs de l'action	Réaliser un cadastre de la performance énergétique du bâti du territoire de la CAPF poursuit les buts suivants : donner la possibilité à tous de connaître la performance énergétique des bâtiments du territoire et rendre compte de l'urgence à mener des actions de rénovation. Sous réserve de la réglementation sur la confidentialité des données, le cadastre permettra de visualiser la performance énergétique des bâtiments du territoire, et le potentiel d'amélioration.		
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> > Faire appel à un prestataire pour réaliser le cadastre > Communiquer sur l'existence du cadastre et accompagner son utilisation > Mettre en œuvre des actions de pédagogie autour du cadastre (en lien avec l'action 1), en ciblant les propriétaires de bâtiments faisant preuve d'une forte déperdition énergétique 		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<ul style="list-style-type: none"> > CAPF > Communes 	<ul style="list-style-type: none"> > Bureaux d'études > Enedis > Département de Seine et Marne > Seine-et-Marne Environnement 	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	40 000 €	0,1 ETP (technicien) - service habitat CAPF, pour suivre l'élaboration du diagnostic et la réalisation du cadastre	ADEME
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++	+++	++
Co-bénéfices	> Renforcer « l'empowerment » de la population via une étude qui permet de mieux connaître la performance énergétique de son propre logement et de l'ensemble des bâtiments sur le territoire		
Indicateurs de suivi	> Nombre de personnes ayant consulté le site du cadastre de la performance énergétique du bâti (à héberger éventuellement par le site internet de la CAPF)		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : réalisation du cadastre à mener sur le moyen terme (entre 2 à 6 ans) – actions de pédagogie à mener sur le long terme (> 6 ans) 		
Projets en lien avec l'action	Le département de la Seine et Marne a récemment mené une étude globale de la performance énergétique du bâti à l'échelle de la CAPF : 'Portrait Habitat Energie'.		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 1 - Créer un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriétés, bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique		
	Action 3 – Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux enjeux de la performance énergétique		

	Action 4 - Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal
--	--

AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.1	Accompagner la rénovation énergétique et sensibiliser aux enjeux de sobriété

Action 3 - Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux enjeux de la performance énergétique (mise en œuvre avec la CCI)

<p>Description et objectifs de l'action</p>	<p>Les objectifs de transition énergétique de la CA du Pays de Fontainebleau, formalisés dans le cadre du PCAET, impliquent que tous les acteurs s'engagent rapidement dans une démarche éco-responsable. Les entreprises ont, elles aussi, un rôle important à jouer dans cette démarche de progrès, en recherchant une plus grande sobriété dans leurs consommations énergétiques et leurs émissions de CO2 mais aussi en innovant avec de nouvelles solutions énergétiques.</p> <p>Pour la CA du Pays de Fontainebleau, il s'agit donc d'accompagner le tissu économique dans cette mutation en sensibilisant les entreprises à la sobriété et à l'innovation énergétique, par ailleurs souvent source d'économies et de compétitivité pour le tissu économique et de différenciation qualitative pour le territoire, notamment pour l'attractivité économique et touristique.</p> <p>La CCI Seine - et - Marne propose donc à la CA du Pays de Fontainebleau un partenariat portant sur l'accompagnement de l'économie de proximité à la transition énergétique.</p> <p>Il s'agit de co-construire un programme d'actions territorial permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> → De mobiliser et de sensibiliser les entreprises à la transition énergétique et aux apports concrets d'une démarche de progrès « éco - responsable » (réduction des consommations énergétiques et réduction des gaz à effet de serre), par des réunions collectives (en lien avec les associations de chefs d'entreprises et de commerçants locales), par la communication de témoignages d'entreprises et par des diagnostics individuels ; → De fixer un objectif prévisionnel, adapté au territoire, d'entreprises à sensibiliser et à accompagner dans une démarche de progrès ; → De dresser une synthèse annuelle pour alimenter l'évaluation du volet économique du PCAET.
<p>Mode opératoire</p>	<p>La proposition d'accompagnement de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne (qui peut intervenir en association avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine - et - Marne sur cette mission) consiste en plusieurs étapes opérationnelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification et mobilisation des entreprises cibles conjointement par l'EPCI et les chambres consulaires. 2. Recensement des initiatives remarquables sur le territoire et des motivations à trouver des solutions collaboratives ou innovantes, en vue de rassembler des témoignages fédérateurs et de constituer un éco-système local d'entreprises intéressées à la transition énergétique. Cette mission donnera lieu à un livrable : présentation PowerPoint de 6 à 10 pages. 3. Petit déjeuners thématiques entreprises : 2 réunions d'information par an à destinations des artisans, commerçants et entreprises pour les sensibiliser et leur donner des outils en vue de progresser vers un comportement éco-responsable (réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, économie locale). Ces réunions seront animées par la CCI ou la CMA, qui pourront avoir recours à un partenaire (apporteur de solutions) pour présenter les enjeux liés à la transition énergétique et les obligations des entreprises.

	<p>4. (Option) Une visite de site remarquable pourra également être envisagée en lien avec une réunion d'information : visite et témoignage d'une entreprise éco-responsable ou labellisée, déchèterie professionnelle, bâtiment Haute Qualité Environnementale, entreprise labellisée, station GNV, etc.</p> <p>5. Diagnostics individuels (commerçants, artisans, entreprises) : réalisation de diagnostics environnementaux au cas par cas en fonction du besoin de l'entreprise (lorsqu'ils sont payants, ces diagnostics seront facturés aux entreprises) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>objectif prévisionnel annuel de 10 diagnostics flux</u> : « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » (à réaliser 50% CCI / 50% CMA) - <i>Annexe 1</i> ; - <u>objectif prévisionnel de 4 diagnostics individuels « PERF'ENERGIE »</u> : pour les PME/ PMI (à réaliser par la CCI) - <i>Annexe 2</i>. <p>Les diagnostics sont assortis de préconisations et d'informations sur la recherche de financement.</p> <p>6. Rapport de synthèse annuel pour alimenter l'évaluation du volet économique du PCAET : entreprises rencontrées, leurs problématiques, les freins, les axes de progrès, les solutions et résultats obtenus. (livrable : présentation PowerPoint de 4 à 8 pages)</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s) techniques et financiers	
	<ul style="list-style-type: none"> • CAPF 	<ul style="list-style-type: none"> • CCI Seine-et-Marne • CMA Seine-et-Marne • ADEME • BPI France • Région Ile de France • Reserve de biosphère • Leader Sud 77 • Seine-et-Marne Environnement 	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Financement et obtention de labels possible
	<p>47.900 € HT (pas de tva dans le cadre du partenariat avec l'EPCI)</p> <p>Les diagnostics individuels lorsqu'ils sont payants, sont facturés aux entreprises</p>	<p>Un référent technique EPCI (0,2 ETP), notamment pour la phase de communication et de mobilisation des entreprises.</p> <p>En tant que partenaire, une équipe projet CCI/CMA constituée de 2 conseillers entreprises, d'un conseiller territorial et d'un chef de projet, sur une période d'un ou deux ans.</p>	
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+++	++
Co-bénéfices	<p>> Renforcement des liens entre entreprises grâce aux petits déjeuners thématiques</p> <p>> Valorisation du territoire comme apporteur de solutions aux entreprises (économies et transition énergétique)</p>		

	> Image attractive communiquée via les témoignages d'entreprises participant à la transition énergétique
Indicateurs de suivi	> Nombre de réunions collectives, de témoignages d'entreprises fédérateurs communiqués, d'entreprises sensibilisées et d'entreprises accompagnées > Montant des économies réalisées par les entreprises accompagnées > Estimation des économies d'énergies réalisées par les entreprises accompagnées
Calendrier	> Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : action qui serait réalisée sur le court terme (< 2 ans)
Projets déjà en cours et en lien avec l'action	/
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 2 - Réaliser un 'cadastre de la performance énergétique du bâti' du territoire Action 7 - Soutenir les filières biosourcées en animant le réseau d'acteurs et en proposant des formations

AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
<p>Objectif stratégique A.2</p>	<p>Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau de la performance énergétique</p> <p>Dans son rôle d'autorité ayant la charge d'élaborer le Plan Climat du territoire, la Communauté d'Agglomération se doit d'améliorer son exemplarité au niveau de la performance énergétique des infrastructures qui lui sont rattachées. Par ailleurs, l'article 8 de la LTECV vise l'exemplarité des constructions publiques en matière de performance énergétique et environnementale : « Toutes les nouvelles constructions sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve d'exemplarité énergétique et environnementale et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale ».</p> <p>Les mesures prises dans le cadre de cet objectif ne sont toutefois pas indépendantes des enjeux et atouts paysagers du territoire. Elles visent notamment à respecter la sensibilité paysagère.</p>

AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.2	Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau de la performance énergétique

Action 4 - Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal

Description et objectifs de l'action	D'après le diagnostic réalisé dans le cadre du PCAET, le bâti et son utilisation sont une importante source d'émissions de GES et de consommation d'énergie. Il est donc crucial de mener une opération de rénovation globale du bâti de la collectivité qui soit ambitieuse, pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments et améliorer l'exemplarité de l'autorité publique.		
Mode opératoire	<p>> Inciter les communes encore non adhérentes au SDESM à y adhérer (site internet, rencontre avec élus...) pour pouvoir faire appel au CEP (conseil en énergie partagé) proposé par le syndicat. Le CEP permet en effet l'accompagnement d'un diagnostic énergétique des bâtiments des collectivités adhérentes</p> <p>> Faire appel à des prestataires pour élaborer un plan pluriannuel de rénovation énergétique du bâti en s'appuyant sur le diagnostic énergétique établi, et privilégiant les artisans locaux utilisant des matériaux biosourcés et intégrant un objectif de composition paysagère</p> <p>> Parallèlement, mener une première démarche d'étude de la sensibilité des sites et bâtiments et concevoir un guide technique d'insertion paysagère pour élus-techniciens pour accompagner les porteurs de projet</p> <p>> Communiquer de manière pédagogique sur les enjeux du plan pluriannuel de rénovation énergétique auprès des communes, en organisant par exemple des balades thermiques, en démontrant les gains économiques, en s'appuyant sur le cadastre de la performance énergétique du bâti... et valoriser certains projets pour les dupliquer par la suite</p> <p>> Mettre en œuvre le plan de rénovation énergétique sur les bâtiments intercommunaux et accompagner les communes souhaitant y participer</p> <p>> Veiller au respect de l'esprit des lieux, en particulier dans les secteurs à forte sensibilité paysagère</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<p>> La CAPF</p> <p>> Le SDESM (diagnostic)</p> <p>> Les communes</p>	<p>> Fédération Française du Bâtiment (FFB)</p> <p>> ADEME</p>	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	<p>Coût lié à la sollicitation du SDESM pour le diagnostic</p> <p>20 000 € en moyenne pour la réalisation du plan pluriannuel sur la base du diagnostic précédemment réalisé</p> <p>Coût de la mise en œuvre du plan à déterminer en</p>	<p>0,1 ETP (technicien) au sein des collectivités pour suivre l'élaboration du plan pluriannuel de rénovation</p> <p>0,1 ETP (technicien) - service cadre de vie et environnement CAPF, pour la communication et les balades thermiques</p> <p>0,3 ETP (technicien) pour suivre la mise en œuvre du plan et accompagner les communes</p>	/

	fonction des bâtiments à rénover		
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+++	++
Co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de la séquestration du carbone grâce aux matériaux biosourcés > Sensibilisation des élus à la rénovation énergétique > Effet d'exemplarité et d'entraînement de la population dans une dynamique de transition énergétique > Amélioration du confort des usagers des bâtiments appartenant à la collectivité 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de bâtiments publics diagnostiqués > Nombre de bâtiments communaux et intercommunaux rénovés > Nombre de bâtiments rénovés et respectant les niveaux de performance imposés par la réglementation thermique 2012 (RT 2012) 		
Calendrier	<p>Démarrage de l'action : à partir de 2020</p> <p>Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)</p>		
Projets en lien avec l'action	/		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	<p>Action 2 - Réaliser un 'cadastre de la performance énergétique du bâti' du territoire</p> <p>Action 7 - Soutenir les filières biosourcées en animant le réseau d'acteurs et en orientant les artisans vers des formations</p>		

AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.2	Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau de la performance énergétique

Action 5 – Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti

Description et objectifs de l'action	Cette action est complémentaire à l'action précédente : « Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal, selon une logique environnementale ». En effet, pour favoriser l'application du plan de rénovation du bâti des communes, il est nécessaire de les soutenir dans leurs travaux, aussi bien au niveau financier que technique. La CAPF souhaite apporter ce soutien aux communes. Le mode de subvention et le règlement lié à cette subvention restent toutefois à trouver, d'où la nécessité de mener une réflexion à ce sujet.		
Mode opératoire	<p>> Mener une étude juridico-économique sur la possibilité de proposer une subvention aux communes pour la rénovation de leur patrimoine bâti</p> <p>> Fixer les conditions et le cadre juridique concernant l'octroi de cette subvention aux communes (sûrement à travers les fonds de concours)</p> <p>> Après cette étude, communiquer sur les enjeux de la rénovation énergétique du bâti auprès des communes, grâce au plan de rénovation établi (action 4)</p> <p>> Communiquer sur l'aide proposée par la CAPF et sur les conditions d'obtention (à définir) auprès des communes</p> <p>> Etudier les dossiers et octroyer les aides financières</p> <p>> Accompagner les communes dans leurs travaux</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	> Les communes > ADEME > La Fédération Française du Bâtiment (FFB)	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	20 000 € pour l'étude juridico-économique Montant à définir en fonction de l'étude juridico-économique et de l'ambition de la CAPF (400 000 € à minima)	0,3 ETP (technicien) – service habitat CAPF pour superviser cette action	> ADEME
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	++++	++
Co-bénéfices	> Amélioration de l'exemplarité de la collectivité		
Indicateurs de suivi	<p>> Nombre de bâtiments rénovés à l'aide de la subvention</p> <p>> Nombre de communes ayant mis en œuvre des travaux de rénovation</p>		

Calendrier	Démarrage de l'action : à partir de 2020 Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)
Projets en lien avec l'action	/
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 4 - Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal

AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.2	Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau de la performance énergétique

Action 6 – Elaborer un plan d'amélioration de l'éclairage public

Description et objectifs de l'action	A l'échelle nationale, l'éclairage public constitue le 2 ^{ème} poste énergivore des communes (18%), et le premier poste consommateur d'électricité (42% de la consommation d'une commune est liée à l'éclairage public) (source : ADEME). Par ailleurs, l'éclairage peut être une source importante de nuisances pour la biodiversité. L'élaboration d'un 'Plan Lumière' ou plan d'amélioration de l'éclairage public permettrait de dresser une liste d'actions concrètes à mettre en œuvre pour optimiser l'éclairage public.		
Mode opératoire	<p>> Faire appel à un bureau d'études ou au SDESM pour réaliser un diagnostic de l'éclairage public (recensement des points lumineux, caractéristiques techniques des équipements d'éclairage, calcul des durées de fonctionnement et autres ratios de performance...)</p> <p>> Elaborer et appliquer un plan d'actions ayant pour but l'optimisation de l'éclairage public, en lien avec le CEP. Exemples : optimisation tarifaire, maintenance préventive, passage au LED, extinction ou variation de tension à certaines heures pour les communes encore non adeptes de ces pratiques...</p> <p>> Valoriser cette démarche auprès du public, à travers des réunions publiques et des points d'information sur la dissociation entre sécurité des riverains et niveau d'éclairage</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<p>> La CAPF</p> <p>> Les communes</p>	<p>> SDESM</p> <p>> Ecolife-CEE (acteur spécialisé dans les CEE)</p> <p>> Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN)</p> <p>> Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF) (communes qui pratiquent déjà l'extinction nocturne)</p>	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	<p>30 000 € pour l'élaboration du plan d'amélioration de l'éclairage public</p> <p>Budget à déterminer en fonction des actions à mettre en œuvre.</p>	<p>0,1 ETP (technicien) – service cadre de vie et environnement CAPF - pour suivre l'élaboration du plan d'amélioration de l'éclairage public et communiquer sur le plan d'action</p>	<p>> Le PNRGF accompagne les collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie en aidant les élus à envisager des solutions techniques en fonction du contexte et de leurs besoins</p> <p>> Le SDESM propose également un service payant de Conseil en Energie Partagé (CEP) aux communes (diagnostic, suivi des consommations, plan d'actions, suivi des travaux réalisés)</p>
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+	++++	/
Co-bénéfices	<p>> Réalisation d'économies financières sur les charges annuelles</p> <p>> Amélioration du cadre de vie et préservation de la biodiversité nocturne</p>		
Indicateurs de suivi	<p>> Niveau de consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)</p> <p>> Niveau de dépenses énergétiques de la collectivité (euros)</p>		

Calendrier	<p>> Démarrage de l'action : à partir de 2021</p> <p>> Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 et 6 ans)</p>
Projets en lien avec l'action	SDESM/PNRGF : en 2020/2021, le SDESM et le PNRGF créeront peut-être un observatoire permettant de suivre l'impact des extinctions nocturnes.
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 4 - Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal

AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.3	<p>Développer les filières de production de matériaux biosourcés locaux</p> <p>Construire ou rénover le bâti de manière durable nécessite de considérer l'ouvrage dans son ensemble, depuis la production des matériaux qui le composent jusqu'à sa déconstruction. Ainsi, depuis 2015, la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte encourage l'utilisation de matériaux biosourcés lors de la construction ou la rénovation des bâtiments (art. 14). Ces matériaux participent en effet à l'absorption de carbone, à la diminution de notre consommation de matières premières d'origine fossile et ont un fort potentiel de développement économique. Les matériaux dits « biosourcés » englobent le bois, le chanvre, le liège, la paille, la laine de mouton, la ouate de cellulose, ou encore le textile recyclé.</p>

AXE A	AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU BÂTI
Objectif stratégique A.3	Développer les filières de production de matériaux biosourcés locaux

Action 7 - Soutenir les filières biosourcées en animant le réseau d'acteurs et en orientant les artisans vers des formations

Description et objectifs de l'action	A travers cette action, il s'agit d' encourager la coopération et le partage d'expériences entre les différents acteurs des filières de matériaux biosourcés, pour favoriser le développement de ces dernières. Les matériaux biosourcés sont issus de la matière organique renouvelable (biomasse), d'origine animale ou végétale. Ils peuvent être utilisés comme matière première dans des produits de construction, de décoration et de mobilier fixe. Au-delà de leur caractère renouvelable, ces matériaux présentent l'avantage environnemental de stocker du carbone. Des potentiels de développement de ces filières sont présents sur le territoire, en témoigne le diagnostic PCAET.		
Mode opératoire	<p>> Organiser des temps de rencontres entre les différents acteurs du réseau pour partage d'expérience (ex : forums, journées d'information sur les matériaux biosourcés...)</p> <p>> Orienter les artisans désirant suivre des formations à l'utilisation de matériaux biosourcés vers les organismes proposant des formations et vers les financeurs (ex : Région)</p> <p>> Intégrer le recours aux écomatériaux dans la commande publique (communes et CAPF)</p> <p>> Communiquer auprès du grand public et des professionnels autour des matériaux biosourcés (notamment le bois) pour vulgariser l'usage des matériaux biosourcés, exposer les avantages environnementaux et économiques (emplois locaux)</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	> CCI Seine-et-Marne > Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) Seine-et-Marne > Seine-et-Marne Environnement > CAPEB, FFB > Parc Naturel Régional du Gâtinais Français > Gâtichanvre, Planète Chanvre > Région IDF	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	12 000 € pour un événement d'animation (logistique, communication) 900 € pour une formation de 3 jours	0,3 ETP CAPF - service développement économique	Depuis 2012 existe un label « Bâtiment biosourcé », mis en place par les pouvoirs publics pour valoriser l'utilisation des matériaux et produits de construction biosourcés.
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++	++	++
Co-bénéfices	> Aider ces acteurs de niche à développer leur activité économique		

	> Favoriser la solidarité entre acteurs économiques de même filière
Indicateurs de suivi	> Nombre d'acteurs économiques participant aux événements d'animation du réseau
Calendrier	> Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)
Projets en lien avec l'action	Le PNRGF soutient pleinement les filières locales biosourcées, en menant les actions suivantes : > Financer uniquement les matériaux biosourcés qui participent au développement de filières locales (chanvre, bois...) et conditionner les subventions à l'usage du chanvre, du bois ou de la paille > Inciter les collectivités à inclure les matériaux biosourcés dans les cahiers des charges des marchés de maîtrise d'œuvre > Développer la filière bois d'œuvre avec la reprise d'une ancienne scierie > Sensibiliser les collectivités à l'utilisation du bois d'essence locale dans leurs projets d'aménagement paysager, construction, mobilier... > Organiser des visites (tourbus) lors des chantiers de rénovation des logements communaux anciens en matériaux biosourcés L'action Forêt d'Exception est en cours à Fontainebleau.
Autres actions du PCAET en lien avec celle-ci	Action 1 – Créer un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriétés, bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique Action 4 – Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal

AXE B :

DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR

La mobilité est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement d'un territoire : elle conditionne l'accès aux emplois et aux services, particulièrement en milieu périurbain et rural, où la concentration des services dans les centres-bourgs et l'insuffisance en transport en commun pénalise certaines populations.

Par ailleurs, la mobilité présente de nombreux enjeux en termes de consommation d'énergie et de qualité de l'air. A l'échelle de la CA du Pays de Fontainebleau, le secteur des transports représente 43% de la consommation d'énergie et 57% des émissions de GES. Il existe donc un véritable enjeu à ce niveau, et agir sur les comportements de mobilité est devenu crucial à l'heure actuelle.

A travers sa compétence en terme d'aménagement du territoire et de planification des déplacements, la Communauté d'Agglomération dispose d'un certain nombre de leviers pour améliorer l'organisation de la mobilité sur le territoire du Pays de Fontainebleau.

AXE B	DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Objectif stratégique B.1	<p>Développer la mobilité douce (marche, vélo), les transports en commun et l'intermodalité</p> <p>Grâce à ses compétences 'aménagement de l'espace communautaire' et 'organisation de la mobilité', la Communauté d'Agglomération peut structurer les voiries et espaces publics d'une manière favorisant davantage la mobilité douce. Le développement et l'amélioration de la desserte des transports en commun peut également davantage inciter la population du Pays de Fontainebleau à avoir recours à ces modes de déplacement moins polluants.</p> <p>Alors que le coût de l'énergie est en hausse constante, le recours à la voiture individuelle contribue par ailleurs au réchauffement climatique, à la dégradation de la qualité de l'air et à l'épuisement des ressources. Au niveau individuel, posséder un véhicule devient de plus en plus coûteux et risque de devenir un facteur de précarité à moyen terme.</p> <p>Ainsi, il devient urgent de modifier les comportements en terme de mobilité, et de favoriser les pratiques plus durables au niveau économique et écologique. Parmi ces pratiques plus durables peut être cité le covoiturage : ouvert à tous les publics, de tous âges et de toutes catégories sociales, le covoiturage permet de réduire les coûts liés à l'achat de l'essence et permet une certaine adaptabilité aux besoins de chacun, car il ne présente pas d'arrêts précis ni d'horaires fixes. Il permet également de restaurer une communication entre les individus qui est peu présente dans les transports en commun.</p> <p>Plus globalement, changer les comportements en terme de mobilité signifie favoriser l'intermodalité, renforcer les complémentarités entre les différents modes de transport existants mais également encourager occasionnellement au télétravail.</p>

AXE B	DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Objectif stratégique B.1	Développer la mobilité douce (marche, vélo), les transports en commun et l'intermodalité

Action 8 - Développer la pratique du vélo sur le territoire

Description et objectifs de l'action	<p>Développer un maillage adapté et étendu sur l'ensemble du territoire du Pays de Fontainebleau constituerait une très grande avancée vers le développement des mobilités douces. En effet, la mise en réseau des pistes cyclables existantes, et l'aménagement de pistes cyclables supplémentaires autour des pôles générateurs de déplacement favoriseraient les déplacements à vélo. Il faudra toutefois veiller à développer ces mobilités et signalisations en cohérence avec les lieux de fréquentation, pour une signalisation suffisante mais non excessive.</p> <p>La compétence en matière de développement des liaisons douces appartient toutefois aux communes, avec lesquelles la Communauté d'Agglomération devra travailler.</p> <p>A noter que cette action sera sûrement intégrée au futur PDU de la CAPF.</p>		
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> > Elaborer un schéma intercommunal cyclable (qui serait pris en compte par le futur PDU) en définissant les priorités dans le plan d'action, notamment en matière d'aménagement de voies cyclables (ex : requalification de l'ancienne voie ferrée entre Bourron-Marlotte et Malesherbes, axes Château de Courances – Fontainebleau, Noisy-sur-Ecole-La Chapelle-la-Reine etc.) > Mener une étude préalable de faisabilité en définissant les moyens techniques, humains et financiers devant être alloués à la politique cyclable > Analyser les déplacements et stationnements des cyclistes du territoire pour identifier les besoins > Solliciter la Région pour débloquer des fonds sur cette action > Solliciter les instances et bureaux d'études pouvant accompagner le maître d'ouvrage dans l'élaboration et l'aménagement du maillage de pistes cyclables (réseau, signalisation, stationnement associé, aménagement de la voirie). > Faciliter l'embarquement des vélos dans les transports en commun (modulation selon les heures, places disponibles, lignes et types de véhicule) en dialoguant avec les instances de transport en commun 		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<ul style="list-style-type: none"> > La CAPF > Les communes 	<ul style="list-style-type: none"> > Région IDF > Département Seine-et-Marne > IDF Mobilité, Transdev > Association de promotion du vélo (La Vie à Vélo...) > ONF 	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	<p>60 000 € pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable</p> <p>Coût de d'aménagement et d'entretien des pistes à déterminer en</p>	<p>0,2 ETP (technicien) – services urbanisme habitat déplacement / cadre de vie et environnement CAPF pour le suivi de la conception du maillage de pistes cyclables, puis le suivi de l'aménagement des pistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Région IDF ('Plan Vélo') > Agence des Espaces Verts > Associations de promotion du vélo (La Vie à Vélo...)

	fonction du schéma directeur cyclable		
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	++	+++
Co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de l'accessibilité du territoire et développement d'un réseau de liaison entre les communes du territoire > Développement du tourisme vert > Réduction des nuisances sonores > Amélioration de la santé 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> > Evolution de la part modale du vélo sur le territoire > Mètres linéaires de piste cyclable aménagés > Nombre de communes desservies par les pistes cyclables 		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans) 		
Projets en lien avec l'action	<p>Le PNRGF, en partenariat avec Enedis, a mis en place une opération de prêt gratuit de vélo à assistance électrique, pour les habitants d'une des 69 communes du Parc.</p> <p>Dans le cadre du contrat de projet Forêt d'Exception, l'ONF a mis en place un groupe de travail sur les liens entre villages, forêts et territoires, traitant de sujets relatifs aux liaisons douces, aux lisières, transports et à l'appropriation de la forêt par les usagers, à la cohérence des schémas de développement. En effet, il existe de fortes opportunités permettant d'assurer la relation entre les communes du Pays de Fontainebleau, avec la forêt et son réseau viaire du domaine privé de l'Etat ou du domaine public routier la traversant.</p> <p>Le Département est actuellement en train d'élaborer un Schéma Départemental des Liaisons Douces</p>		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 12 - Intégrer des pistes cyclables dans les projets d'aménagement et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs du territoire		

Zoom sur

Action B.1.1. Développer la pratique du vélo sur le territoire

En 2017, la Région IDF a voté un 'Plan Vélo' – un plan d'aide destiné principalement aux collectivités et visant à développer l'usage du vélo en Ile de France. Plus précisément, le 'Plan Vélo' vise à tripler le nombre de déplacements à vélo d'ici à 2021 en IDF, grâce à un investissement de 100 millions d'euros.

La Région propose des subventions pouvant aller de 25% à 50% du reste à charge de la collectivité.

Les plafonds de subvention sont définis selon les projets :

- Etudes (stratégie cyclable ou études préalables de faisabilité) : 50 000 euros
- Maillage et apaisement de la circulation : 550 euros par mètre linéaire
- Stationnement : 1000 euros par place
- Jalonnement : 50 euros par mètre linéaire
- Suivi-évaluation : 4000 euros par point de comptage
- Services : 50 000 euros pour les études, 80 000 euros pour les projets

AXE B	DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Objectif stratégique B.1	Développer la mobilité douce (marche, vélo), les transports en commun et l'intermodalité

Action 9 – Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire

Description et objectifs de l'action	Développer les transports en commun sur le territoire de la CAPF participerait à l'amélioration du confort de vie des habitants, à l'amélioration de l'accessibilité du territoire et à la réduction des nuisances (sanitaires, sonores, vibratoires...). A noter que cette action pourrait se retrouver dans le futur Plan de Déplacement Urbain (PDU) de la CA du Pays de Fontainebleau.		
Mode opératoire	<p>> Faire une étude préalable à l'échelle du territoire de la CAPF, définir une offre de services, les solutions techniques adaptées (points d'arrêt, véhicules fonctionnant à l'électricité ou au biogaz, plateforme de réservation...) et identifier les modes d'exploitation possibles (transporteur public ou taxi)</p> <p>> Développer les lignes régulières sur le territoire de la CAPF, tout en travaillant l'intégration paysagère</p> <p>> En complément des lignes régulières, développer le transport à la demande (TAD). En effet, le TAD constitue une solution adaptée aux territoires où il existe des déséquilibres en terme de densité de population. Le TAD permet de constituer un réseau équilibré permettant à toutes les personnes du territoire de se déplacer, et pas seulement aux personnes habitants les zones denses.</p> <p>> S'appuyer sur le système TAD déjà présent au niveau de certaines communes du territoire pour faire un bilan et retour d'expérience du TAD déjà en place pour l'étendre aux zones adaptées</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	> IDF Mobilités	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	30 000€ pour la réalisation de l'étude et le travail de retour d'expérience 910 000 € de contribution financière 2019 de la CAPF aux réseaux de transport en commun	0,4 ETP service urbanisme habitat déplacement	> IDF Mobilité peut labelliser certains services de TAD ou déléguer sa compétence aux EPCI pour certains projets
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++++	+++	+++
Co-bénéfices	<p>> Amélioration de l'accessibilité du territoire et développement d'un réseau de liaison entre les communes du territoire</p> <p>> Aide à la mobilité des personnes âgées et isolées</p>		
Indicateurs de suivi	> Nombre de trajets effectués en TAD		

Calendrier	<p>> Démarrage de l'action : déjà en cours</p> <p>> Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 et 6 ans)</p>
Projets en lien avec l'action	<p>Depuis juin 2019, le TAD est proposé à Bois le Roi et Chartrettes (phase test). En septembre 2019, de nouvelles communes bénéficieront aussi du TAD vers Fontainebleau, Melun et Cesson : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Saint-Martin-en-Bière. Tout trajet peut être réservé à l'aide de la plateforme mobilité IDF, accessible via une application smartphone, un site internet ou un numéro de téléphone.</p>
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	/

AXE B	DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Objectif stratégique B.1	Développer la mobilité douce (marche, vélo), les transports en commun et l'intermodalité

Action 10 - Aménager des places de parking réservées aux véhicules de covoiturage ou d'autopartage près des pôles sources de flux (portée par le Département)

Description et objectifs de l'action	Cette action serait à mettre en œuvre plus particulièrement aux abords des gares du territoire ou encore dans les centres-bourgs et lieux fréquentés. Etant donné la difficulté récurrente de trouver une place de parking en heure de pointe, l'aménagement de places de parking réservées aux véhicules partagés pourrait inciter beaucoup d'automobilistes à pratiquer le covoiturage plutôt que l'autosolisme . Les points où d'autres modes de transport seraient disponibles (bus, train, stations de vélo) seraient à privilégier pour aménager ces micro-aires de covoiturage, de façon à donner la possibilité aux passagers non motorisés de continuer leur trajet seul si leur destination n'est pas identique à celle du conducteur.		
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuivre la mise en œuvre du Schéma Départemental des stations multimodales de covoiturage > Faire appel à une entreprise d'aménagement de parking pour aménager ces places de parking > Stabiliser le nombre de places à dédier aux véhicules en covoiturage et les délimiter au sol > Installer des panneaux de signalisation et d'information 		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> Département Seine-et-Marne	<ul style="list-style-type: none"> > Les communes > La CAPF > APRR > ADEME 	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)*	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	Installation d'une signalétique (panneaux) : 5000 € Aménagement d'une place de parking : 3000 €	1 ETP au Département pour suivre la mise en place du Schéma Départemental	> ADEME
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+++	++
Co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> > Partage et réduction des frais d'essence > Convivialité et renforcement du lien social et intergénérationnel > Encouragement à l'intermodalité 		
Indicateurs de suivi	> Taux d'occupation de ces places de parkings réservées au covoiturage		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Démarrage de l'action : déjà en cours > Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 et 6 ans) 		

<p>Projets en lien avec l'action</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental des stations multimodales de covoiturage, une aire de co-voiturage est actuellement en cours d'étude à Cély-en-Bière. Ce schéma prévoit la création d'un réseau de 40 stations d'intérêt départemental complété par 150 à 200 stations de proximité, à l'horizon 2030.</p> <p>En gare de Fontainebleau-Avon, trois places de point de rencontre covoiturage vont être mises en place à l'automne pour les usagers du train.</p>
<p>Autres actions du PCAET liées à celle-ci</p>	<p>/</p>

AXE B	DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Objectif stratégique B.2	<p>Favoriser la réduction des déplacements de la population sur le territoire du Pays de Fontainebleau</p> <p>Favoriser la réduction des déplacements motorisés sur le territoire est également un levier de réduction de la pollution atmosphérique et d'amélioration de la qualité de l'air. A titre d'illustration, une des solutions envisagées tel que le télétravail permet de diminuer d'environ 30% les impacts environnementaux associés aux trajets domicile-bureau. Ce gain atteindrait jusqu'à 58% pour les émissions de particules en suspension (source : étude ADEME 2015). Parmi les pistes de réflexion, le développement du télétravail ou encore la revitalisation des centres-bourgs peuvent réduire le besoin en déplacement de la population.</p>

AXE B	DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Objectif stratégique B.2	Favoriser la réduction des déplacements de la population sur le territoire du Pays de Fontainebleau

Action 11 – Proposer un appui au développement de nouveaux espaces facilitant le télétravail

Description et objectifs de l'action	<p>Le télétravail, qu'il soit à domicile ou en espace de coworking, supprime ou réduit fortement le nombre de trajets des actifs et en conséquence, réduit les émissions de CO2. Il présente par ailleurs plusieurs avantages : flexibilité, autonomie, renforcement de l'esprit de confiance et meilleure confort de vie. Compte tenu de l'évolution du monde du travail, le télétravail va devenir bientôt devenir incontournable pour les entreprises.</p> <p>Selon l'ADEME, à l'échelle d'une entreprise de 1 000 salariés, télétravailler un jour par semaine permet d'éviter l'équivalent des émissions annuelles de gaz à effet de serre d'environ 37 français</p>		
Mode opératoire	<p>> En complément du télécentre porté et réalisé à Fontainebleau par la Communauté d'Agglomération, proposer un appui au développement de nouveaux espaces de télétravail (identification des besoins, rentabilité de la mise en place de cet espace, identification des porteurs, mise en relation des acteurs...)</p> <p>> Communiquer sur le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire, et sur ses effets d'amélioration des communications électroniques et de facilitation de la voie au télétravail</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	> Entreprises du territoire > CCI > Les communes	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	Coût de fonctionnement interne à la CAPF	0,2 ETP (technicien) - service cadre de vie et environnement	/
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+	++
Co-bénéfices	> Amélioration de la qualité de vie des salariés		
Indicateurs de suivi	> Evolution du nombre de personnes fréquentant les espaces de travail		
Calendrier	Date de démarrage de l'action : à partir de 2020 Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)		
Projets en lien avec l'action	Le télé-centre réalisé par la CAPF à Fontainebleau, exploité par la société Stop & work: des bureaux en espaces ouverts, des bureaux fermés et un espace de coworking. Ces espaces peuvent être commercialisés à la journée, quelques jours par mois et jusqu'à plusieurs mois. La 'Bobitaine' à Milly-la-Forêt - hors CAPF : tiers lieu/centre de télétravail		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action d'élaboration de la politique économique de la CAPF dans le cadre du projet de territoire (= schéma directeur de l'offre économique)		

Zoom sur

Action 11 - Proposer un appui au développement de nouveaux espaces facilitant le télétravail

Quelques précisions sur les conditions du télétravail en entreprise (articles L1222-9 à L1222-11 du code du travail).

Le télétravail doit être mis en place dans l'entreprise qui entend y recourir dans le cadre d'un accord collectif. A défaut d'un tel accord, c'est l'employeur qui le met en place en élaborant une charte "télétravail" après avis du Conseil social économique - CSE ou des IRP (CE, DP, CHSCT) en attendant la mise en place du CSE. L'accord ou la charte prévalent donc sur le contrat individuel. Ce n'est que s'ils font défaut que le télétravail peut faire l'objet d'un accord écrit entre l'employeur et chaque salarié intéressé, à condition qu'il soit occasionnel.

Le 'télétravailleur' conserve les mêmes droits que le salarié qui exécute son travail dans les locaux de l'entreprise. Il a droit aux salaires et avantages équivalents à ceux des autres salariés également à la formation, à l'accès aux informations syndicales et droit de vote aux élections professionnelles.

Le 'télétravailleur' a également droit aux heures supplémentaires, comme les autres salariés, si l'entreprise est soumise à l'heure légale de 35 heures par semaine.

La législation sur les accidents du travail/accidents de trajet s'applique bien aux télétravailleurs. L'article 21 de l'ordonnance dit bien que « l'accident survenu sur le lieu où est exercé le télétravail pendant l'exercice de l'activité professionnelle du télétravailleur est présumé être un accident du travail. »

Attention toutefois, les employeurs ne sont plus tenus de prendre en charge tous les coûts qui découlent du télétravail (matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que la maintenance). Mais l'accord collectif ou la charte élaborée par l'employeur peuvent le prévoir.

AXE B	DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE DURABLE ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Objectif stratégique B.2	Favoriser la réduction des déplacements de la population sur le territoire du Pays de Fontainebleau

Action 12 - Intégrer des pistes cyclables dans les projets d'aménagement et de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs du territoire

Description et objectifs de l'action	Alors que les centres-bourgs et centres-villes jouent un rôle essentiel pour la cohésion de nos territoires, la conjonction de plusieurs processus à l'œuvre depuis des décennies - développement excessif de l'usage de l'automobile, déprise du commerce et de l'artisanat de proximité, rejet des formes d'habitat collectif au profit de l'habitat individuel - a progressivement conduit à une véritable perte d'attractivité et à une dévitalisation des centres-bourgs et centres-villes. La reconquête des centres-bourgs et centres-villes constitue donc aujourd'hui un enjeu majeur pour nos politiques d'aménagement du territoire, de développement rural, de cohésion sociale et territoriale.		
Mode opératoire	<p>> Poursuivre la mise en place du plan 'Action Cœur de Ville' (à Avon et à Fontainebleau)</p> <p>> Accompagner les communes dans la réalisation d'études pré-opérationnelles et de projets urbains intégrant l'aménagement de pistes cyclables. L'objectif est de concilier préservation du patrimoine et prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, tout en privilégiant la densification pour revitaliser les centres-bourgs.</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> PNRGF > Avon, Fontainebleau	> CAPF > Communes	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	Coût de fonctionnement interne au PNRGF et aux communes	1 ETP externe	> Action Cœur de Ville pour Fontainebleau et Avon
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+++	+++
Co-bénéfices	<p>> Amélioration de la santé</p> <p>> Pacification de l'espace public</p> <p>> Réduction des nuisances sonores</p>		
Indicateurs de suivi	<p>> Nombre de communes aidées dans la réalisation d'études pré-opérationnelles d'urbanisme durable</p> <p>> Nombre d'actions et dispositifs mis en place dans le cadre du plan Action Cœur de Ville</p>		
Calendrier	<p>> Démarrage de l'action : à partir de 2020</p> <p>> Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)</p>		
Projets en lien avec l'action	Le Département est actuellement en train d'élaborer un Schéma Départemental des Liaisons Douces.		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 1 - Développer la pratique du vélo sur le territoire		

AXE C :

CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION

Le changement de comportement est un enjeu clé de la transition écologique. Sans une sensibilisation et un accompagnement à une évolution de nos modes de vie, le progrès technique, à lui seul, ne suffira pas pour atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre. Le Plan Climat du Pays de Fontainebleau consacre un axe et plusieurs actions pour favoriser le changement de comportement en terme de gestion des déchets et pratiques de consommation.

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.1	<p>Développer et maintenir des filières alimentaires de proximité</p> <p>Contexte</p> <p>L'agriculture est à la base du fonctionnement de nos sociétés depuis des millénaires. Prodigant aliments et autres ressources indispensables à notre vie, l'altération de cette activité causée par les changements climatiques auront des conséquences néfastes.</p> <p>Ainsi, adapter les activités agricoles en fonction des défis imposés par le dérèglement climatique, c'est préserver la pérennité de l'agriculture. Parallèlement, les habitudes de consommation se doivent de changer.</p>

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.1	Développer et maintenir des filières alimentaires de proximité

Action 13 - Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables

Description et objectifs de l'action	L'accompagnement au changement de pratiques est indispensable pour assurer la durabilité et la pérennité du changement. Ainsi, pour favoriser la conversion d'agriculteurs vers de nouvelles pratiques, il convient de proposer un dispositif d'accompagnement et de mise en réseau de ces acteurs clés, gestionnaires des paysages.		
Mode opératoire	<p>> Créer un réseau d'agriculteurs pour favoriser le partage d'expérience et la circulation d'information qui sera animé par la CAPF en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les organisations professionnelles agricoles (JA, FDSEA, GAB...)</p> <p>> Recenser le foncier non valorisé (friches,..), considéré comme zone à risque ou protégée (zones de captage d'eau) auprès des communes afin de préserver ces espaces et aider les agriculteurs désireux de produire du bio ou sous des mentions valorisantes certifiées par l'Etat (HVE, SIQO, ...) dans leurs différentes démarches : installation sur le territoire ; agrandissement ; diversification (ex : houblon, chanvre) ; / transmission de leur exploitation.</p> <p>> Identifier le potentiel agronomique des terrains et proposer des « Zones Agricoles Protégées »</p> <p>> Communiquer sur les aides financières existantes à la conversion au bio, sur les pratiques agricoles augmentant la séquestration du carbone (maintien des prairies, rotation des cultures longues et à espèces multiples...) et sur les différentes mentions valorisantes validées par l'Etat (HVE, SIQO, BIO, ...)</p> <p>> Orienter sur l'accueil local de formations pour les agriculteurs</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	> GAB IDF > Terre de Liens > Chambre d'Agriculture Région Ile de France > SAFER	> Coopérative Bio IDF > PNRGf
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	10 000€ pour les actions de communication et de recensement 900€ pour le financement d'une formation	0,5 ETP (technicien) - service développement économique	> ADEME > LEADER Sud 77 > LEADER PNRGF
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++	+++	+++
Co-bénéfices	> Renforcement de la solidarité et de la coopération entre agriculteurs sur le territoire		

	<p>> Amélioration de la séquestration du carbone, amélioration de la qualité de l'eau et amélioration de l'urbanisme paysager</p> <p>> Augmentation et diversification de l'offre agricole répondant aux attentes des habitants quant à une agriculture plus durable</p>
Indicateurs de suivi	<p>> Nombre d'exploitations accompagnées</p> <p>> Nombre d'hectares convertis</p>
Temporalité	Moyen terme (2 à 6 ans)
Projets en lien avec l'action	/
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	<p>Action 14 – Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux</p> <p>Action 15 – Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produit locaux et d'origine biologique</p> <p>Action 17 – Elaborer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Fontainebleau</p> <p>Action 31 – Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols</p>

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.1	Développer et maintenir des filières alimentaires de proximité

Action 14 - Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux

Description et objectifs de l'action	Connaître et faire connaître les acteurs de l'alimentation de proximité est crucial pour faciliter la transaction de produits locaux entre producteurs et consommateurs, et ainsi assurer la viabilité économique des filières de proximité. Par ailleurs, cette connaissance du réseau de producteurs présent sur le territoire est également utile aux acteurs économiques (connaissance des marchés, connaissance des acteurs) et aux acteurs publics (actions plus ciblées, mieux hiérarchisées).		
Mode opératoire	<p>> Recenser les producteurs locaux distribuant en circuits courts de proximité et connaître leurs circuits de commercialisation jusqu'au consommateur</p> <p>> Aider à l'installation d'un marché permanent pour les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation durable (producteurs, consommateurs, restaurateurs, associations d'aide alimentaire...), permettant l'amélioration de la visibilité de ces acteurs et leur mise en relation</p> <p>> Réfléchir à la création d'un 'parcours de la gastronomie' à l'échelle de la CAPF en identifiant notamment les exploitations proposant des hébergements à la ferme et en lien avec l'office de tourisme intercommunal et le PNRGf et avec le développement des possibilités de mobilités douces (à vélo, ...)</p> <p>> Donner un accès privilégié aux producteurs locaux sur les marchés communaux</p> <p>> Orienter les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation durable vers des labels certifiés et distinguant les produits d'origine biologique</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	> Chambre d'Agriculture > Agrofil > Terre de Liens > Réseau des AMAP	> Office du tourisme > S&M Attractivité > Abiosol > Région IDF
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	60 000 € pour l'ensemble des actions de communication	0,5 ETP pour recenser les agriculteurs et organiser les événements	> ADEME > Région IDF > LEADER Sud 77 > LEADER PNRGF
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+++	++
Co-bénéfices	> Stimulation de l'attractivité du territoire		
Indicateurs de suivi	> Nombre d'emplacements réservés aux producteurs locaux sur les marchés de plein vent		

Calendrier	<p>Démarrage de l'action : à partir de 2020</p> <p>Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 à 6 ans)</p>
Projets en lien avec l'action	<p>> Exemples de projets favorisant les circuits alimentaires de proximité à destination des habitants : AMAP, Ruche qui dit oui, Cooplicot, Open Food Network, Locavore, La Louve, le Court-Circuit</p> <p>> Exemple de projets favorisant les circuits alimentaires de proximité en direction des professionnels (restauration commerciale, restauration collective) : groupement de producteurs, projet de plateforme du département, Coopérative BIO d'IDF, un mini-Rungis de type La Louve / Le court-circuit ouvert aussi aux professionnels.</p> <p>> Annuaire des différents partenaires : PNRGf, Chambre d'Agriculture (Bienvenue à la Ferme, Balade du Goût), GAB IDF qui permet de faire connaître l'offre des producteurs locaux et/ou BIO.</p> <p>> Exemple de label : Le PNRGF attribue un label 'Valeur Parc Naturel Régional' aux entreprises situées sur son territoire, sous différentes conditions (traçabilité des filières, respect des enjeux environnementaux, valorisation des savoirs faire...)</p>
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	<p>Action 13 - Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables</p> <p>Action 15 - Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produits locaux et d'origine biologique</p> <p>Action 16 - Approvisionner les cantines scolaires en circuit alimentaires de proximité</p> <p>Action 17 - Elaborer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Fontainebleau</p>

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.1	Développer et maintenir des filières alimentaires de proximité

Action 15 - Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produits locaux et d'origine biologique

Description et objectifs de l'action	L'éducation est la clé du changement de comportement. Pour pouvoir promouvoir de nouveaux modes de consommation, il est important de coupler la mise en place de nouveaux systèmes à l'organisation de temps de pédagogie vis-à-vis des différents publics présents sur le territoire.		
Mode opératoire	<p>> Organiser des rencontres pédagogiques producteurs/public dans leurs exploitations et proposer des dégustations à la fin de ces rencontres (allier le ludique à l'éducatif)</p> <p>> Sensibiliser les élèves et indirectement les parents à la consommation locale et respectueuse de l'environnement, via notamment la création de jardins pédagogiques</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<p>> La CAPF</p> <p>> Les communes</p>	<p>> Agriculteurs locaux et associations alimentaires locales</p> <p>> CARDIF</p> <p>> Réseau des AMAP</p> <p>> GAB IDF</p> <p>> Parc Naturel Régional du Gâtinais Français</p>	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	<p>300 € pour la création d'un jardin</p> <p>400 € pour un temps d'animation</p>	½ ETP pour l'organisation de ces temps de pédagogie CAPF - service enfance jeunesse	<p>ADEME</p> <p>LEADER Sud 77</p>
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	++	+++
Co-bénéfices	> Amélioration de la prise de conscience la population		
Indicateurs de suivi	> Nombre de personnes ayant participé à ces temps de pédagogie		
Calendrier	<p>Démarrage de l'action : à partir de 2020</p> <p>Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)</p>		
Projets en lien avec l'action	/		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	<p>Action 13 - Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables</p> <p>Action 14 - Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux</p>		

	<p>Action 16 - Approvisionner les cantines scolaires en circuits alimentaires de proximité</p> <p>Action 17 - Elaborer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Fontainebleau</p>
--	--

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.1	Développer et maintenir des filières alimentaires de proximité

Action 16 - Approvisionner les établissements du territoire en circuits alimentaires de proximité

Description et objectifs de l'action	L'amélioration de l'approvisionnement des cantines scolaires par l'intégration de produits locaux et/ou BIO, est déjà en cours de réflexion au niveau de la collectivité. Cette action pourra permettre d'amplifier les débouchés locaux grâce au maintien de filières agricoles alimentaires de proximité. Ainsi qu'une harmonisation du niveau de qualité de l'ensemble des cantines publiques du Pays de Fontainebleau. Plusieurs points restent encore à étudier (structuration et enjeux du tissu agricole, modalités d'approvisionnement, types de productions, ...),		
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> > Recenser les besoins au niveau des communes (déjà effectué) > Faire un état des lieux du tissu agricole : types d'exploitations, modes d'exploitations, débouchés actuels et futurs... en particulier pour ce qui peut concerner la restauration collective > Intégrer des recommandations adéquates à la commande publique pour la fourniture de repas livrés froids privilégiant les circuits alimentaires de proximité > Réfléchir à un groupement de commande pour harmoniser le contenu de la commande publique des communes > Mener une expérience test sur l'approvisionnement en circuits alimentaires de proximité sur les goûters fournis aux enfants dans le cadre du périscolaire ou du centre de loisirs > Envisager la création d'une unique cuisine centrale fournissant les communes du Pays de Fontainebleau : définir les fonctionnalités et modalités organisationnelles de cet outil commun > Mener des actions de sensibilisation des enfants à la consommation de produits issus de circuits courts 		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	> La Chambre d'Agriculture > Département, Région, Communes	> ADEME > GAB IDF
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	Montant d'investissement suite à l'étude réalisée par le cabinet LEXFIS pour la CAPF : entre 5 et 6 millions d'€	1 ETP (technicien) au sein de la CAPF	> LEADER Sud 77 > LEADER PNRGF
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	++	++
Co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de la connaissance (dans le sens dialogue) entre acteurs producteurs-collectivités et producteurs-habitants > Amélioration de la visibilité des producteurs sur le territoire > Amélioration de la commande publique et harmonisation des repas sur le territoire 		

Indicateurs de suivi	<p>> Nombre de producteurs ayant la volonté de fournir la restauration collective</p> <p>> Nombre de jours comportant des composantes de repas provenant des producteurs locaux (cf menus affichés dans les cantines ou sur le site des mairies)</p> <p>> Nombre de journées organisées pour les rencontres producteurs - enfants</p>
Calendrier	<p>Démarrage de l'action : projet en cours d'étude</p> <p>Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 et 6 ans)</p>
Projets en lien avec l'action	<p>« Ma Cantine AMAP » à Ecuelles - hors CAPF : 175 couverts sont servis à partir de produits locaux et bio à la cantine d'Ecuelles. Chaque mois, un comité de pilotage se réunit pour suivre le projet, composé de la cheffe de cuisine, le représentant du pôle enfance de la Mairie, 3 élus de Moret-Loing-et-Orvanne, une représentante des AMAP du territoire, un représentant des parents d'élèves, un des paysans impliqués dans le projet, la directrice de l'école. Cette intégration de produits bio dans la cantine est couplée de temps de sensibilisation pour faire adhérer les parents et enfants au projet.</p>
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	<p>Action 14 - Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux</p> <p>Action 15 - Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produits locaux et d'origine biologique</p> <p>Action 17 - Elaborer et mettre en place un Projet Alimentaire Territorial du Pays de Fontainebleau</p>

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.1	Développer et maintenir des filières alimentaires de proximité

Action 17 – Elaborer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Fontainebleau

Description et objectifs de l'action	Le Projet Alimentaire Territorial permet d'animer et d'écrire une politique dédiée aux enjeux agricoles et alimentaires du territoire en faisant un lien avec l'ensemble des actions décrites ci-dessus (action 14 à 18) en collaboration avec les parties prenantes concernées. Le PAT répond à l'enjeu d'ancrage territorial et revêt : une dimension économique (structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles) ; une dimension environnementale (développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire) ; une dimension sociale (éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine). L'articulation de ces dimensions avec les enjeux urbains est primordiale.		
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'une gouvernance dédiée à l'animation des parties prenantes des enjeux de l'alimentation et l'agriculture sur le territoire > Elaborer un diagnostic et fixer des priorités partagées > Mettre en œuvre les fiches actions 13, 14, 15, 16, et toutes les autres démarches ayant une dimension économique, environnementale ou sociale en lien avec le projet alimentaire territorial > Exploiter l'ensemble des outils d'intervention mobilisables par la communauté et les communes : planification, fiscalité... 		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	<ul style="list-style-type: none"> > La Chambre d'Agriculture > GAB IDF > Etat, Région, Département, Communes > DDT service agriculture > ADEME 	<ul style="list-style-type: none"> > PNRGf > Terre de Liens > Organisations professionnelles > Services intermédiaires (grossistes, restaurateurs etc.) > Ethic Ocean
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	100 000 €	1 ETP (technicien) au sein de la CAPF	<ul style="list-style-type: none"> > Co-financement possible à 70% de la DRIAAP > LEADER Sud 77 > LEADER PNRGF
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++	+	+
Co-bénéfices	> Mise en place d'une stratégie alimentaire territoriale en adéquation avec les attentes des habitants, des exploitants agricoles, des professionnels de la filière et des acteurs publics.		

Indicateurs de suivi	> Nombre d'actions réalisées dans le cadre du PAT (cf fiche action 14, 15, 16, 17)
Calendrier	<p>Démarrage de l'action : à partir de 2020</p> <p>Temporalité : action à mener sur le moyen terme (2 à 6 ans)</p>
Projets en lien avec l'action	<p>Signature d'une convention cadre de partenariat et de deux conventions opérationnelles entre la CARIDF et la Communauté d'Agglomération Etampois Sud-Essonne, Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix et Communauté de Communes entre Juine et Renarde en vue d'un Projet Alimentaire Territorial commun sur ces territoires.</p> <p>Projet Assiette Durable : Projet visant à mobiliser l'ensemble des acteurs de la restauration (commerciale et collective) autour des enjeux de l'alimentation durable (approvisionnements alimentaires, lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets). L'ensemble des actions menées à ce jour pourrait éventuellement être repris dans le cadre d'un PAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des professionnels, grands publics et scolaires via des formations et sessions d'information/sensibilisation, un concours culinaire Assiette Durable ... - Accompagnement vers des pratiques durables (signature d'une charte, de posters de sensibilisation et guide des bonnes pratiques) - Valorisation des bonnes pratiques et des acteurs engagés (témoignages, démonstrations culinaires...) - ...
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	<p>Action 13 - Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables</p> <p>Action 14 - Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux</p> <p>Action 15 - Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produits locaux et d'origine biologique</p> <p>Action 16 - Approvisionner les cantines scolaires en circuit court</p>

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.2	<p>Développer une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets</p> <p>L'économie 'circulaire' est une logique essentielle à la transition énergétique. En effet, elle désigne un système économique dont l'objectif est de limiter l'extraction des ressources (énergie, eau, matières premières) et la production des déchets, grâce à une conception durable et une réutilisation des produits. Elle s'oppose à l'économie plus classique dite 'linéaire', où des ressources sont extraites pour fabriquer des objets, les utiliser puis les jeter.</p> <p>Pour développer l'économie circulaire sur le Pays de Fontainebleau, il est nécessaire de développer une approche unique et globale à l'échelle du territoire.</p>

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.2	Développer une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets

Action 18 - Accompagner les entreprises du territoire vers une logique d'économie circulaire (co-portée par la CCI)

<p>Description et objectifs de l'action</p>	<p>Les objectifs de transition énergétique de la Ca du Pays de Fontainebleau, formalisés dans le cadre du PCAET, impliquent que les entreprises s'engagent rapidement dans une démarche éco-responsable. De nouvelles opportunités de réduction de la consommation énergétique et de créations d'emplois locaux sont à explorer par les entreprises, en collaborant davantage entre elles et en innovant, dans le cadre du modèle émergent de l'économie circulaire.</p> <p>La CCI Seine - et - Marne propose donc à la CA du Pays de Fontainebleau un partenariat portant sur la mobilisation des entreprises et l'expérimentation de l'économie circulaire.</p> <p>Dans le cadre de ce partenariat, qui peut avoir une dimension interconsulaire en associant également la CMA de Seine-et-Marne et la CA de Région Ile de France, il s'agit de co-construire une démarche territoriale pilote, mutualisant les compétences pour accompagner le projet de territoire durable de la CA du Pays de Fontainebleau, mobiliser les entreprises et stimuler les initiatives d'expérimentation de l'économie circulaire.</p> <p>Cette action vise à aider et promouvoir auprès des entreprises la transformation des flux de matières pour passer d'un modèle linéaire à un modèle circulaire selon les 3 domaines d'action (gestion des déchets, offre des acteurs économiques et demande des consommateurs).</p> <p>Dans le cadre de cette démarche territoriale, la CCI pourra proposer au territoire de l'accompagner pour candidater au dispositif régional « RECYTER » (Recyclage et Territoire), auquel la CCI Paris Ile de France participe, notamment avec la création de la bourse des déchets.</p>
<p>Mode opératoire</p>	<p>La proposition d'accompagnement de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne (qui peut intervenir en association avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine - et - Marne et la Chambre d'Agriculture de Région Ile de France sur cette mission) consiste en plusieurs étapes opérationnelles :</p> <p>Réunion de présentation de la démarche et de la méthodologie aux élus de la Communauté d'Agglomération.</p> <p>Identification et mobilisation des entreprises cibles, entretiens terrain auprès des entreprises pour qualifier la nature de leurs flux, les problématiques des entreprises, les initiatives remarquables et la motivation à trouver des solutions collaboratives ou innovantes, notamment dans le cadre d'un éco-système local d'entreprises intéressé à la transition énergétique. Cette mission donnera lieu à un livrable : présentation powerpoint de 6 à 10 pages.</p> <p>Des diagnostics individuels « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts » (à réaliser 50% CCI / 50% CMA) - Annexe 1</p> <p>La structuration d'un éco-système d'entreprises porteuses d'une démarche de progrès grâce à 2 groupes de travail « économie circulaire » réunissant la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, les entreprises volontaires et la CCI / CMA (voire CARIDF), en vue de coordonner et</p>

	<p>concrétiser une sélection de projets à choisir par la Communauté d'Agglomération dans le domaine de l'alimentation, des circuits courts, des économies d'énergie, de la construction durable...</p> <p>(Option) : Détermination des potentiels de produits (alimentaires et matériaux) agricoles pouvant compléter cette démarche par un « Zoom produits locaux » et « Zoom filière verte » réalisés par la CARDIF.</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s) techniques et financiers	
	> CAPF	<ul style="list-style-type: none"> • CCI Seine-et-Marne • CMA Seine-et-Marne • CARDIF • ADEME • SMICTOM du Pays de Fontainebleau • LEADER SUD 77 • Réserve de Biosphère 	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€)	Moyens humains (ETP)	Obtention possible de labels et financements
	<p>40.100 € HT (hors option)</p> <p>> Coût revenant à la CCI Seine-et-Marne, CMA Seine-et-Marne, ADEME : 10.050 €</p> <p>> Coût revenant aux entreprises : 10.050 €</p> <p>> Coût revenant à la CAPF : 20.000 €</p>	<p>Un référent technique EPCI (0,5 ETP), notamment pour la phase de communication et de mobilisation des entreprises</p> <p>En tant que partenaires, une équipe projet CCI/CMA constituée de 2 conseillers entreprises, d'un conseiller territorial et d'un chef de projet, sur une période d'un ou deux ans.</p>	/
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+++	/
Co-bénéfices	<p>> Création de synergies entre entreprises d'un même territoire</p> <p>> Valorisation du territoire à double titre : comme partenaire de solutions innovantes pour la transition énergétique et le développement économique local.</p>		
Indicateurs de suivi	<p>> Nombre d'entreprises accompagnées</p> <p>> Création de nouveaux emplois</p> <p>> Estimation des économies d'énergies réalisées</p>		
Calendrier	<p>> Démarrage de l'action : à partir de 2020</p> <p>> Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 et 6 ans)</p>		
Projets déjà en cours et en lien avec l'action	/		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 3 - Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux enjeux de la performance énergétique		

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.2	Développer une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets

Action 19 - Développer les recycleries et leur activité sur le territoire (portée par le SMICTOM/SMITOM)

Description et objectifs de l'action	Les recycleries permettent de donner une deuxième vie aux objets, d'aider au développement de l'économie sociale et solidaire, d'économiser les coûts de traitement et de diminuer la quantité de déchets à enfouir et à incinérer. Leur activité est d'autant plus importante lorsque les recycleries se situent à proximité d'une déchetterie du territoire, incitant les personnes à faire recycler leurs objets plutôt qu'à les jeter.		
Mode opératoire	> Nouer un partenariat avec des associations d'économie sociale et solidaire locales pour créer d'autres projets de recyclerie et déterminer les services proposés ('upcycling' des objets, création de boutiques pour la vente des objets et textiles, service de ramassage d'encombrants payant, ateliers de repairing etc.)		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> SMITOM > SMICTOM	> Associations d'économie sociale et solidaire	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)*	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	32 000 € HT pour la construction et l'aménagement du bâtiment (de 62 m ²); 1800 € HT de communication (panneau déchetterie locale, affiche et site internet)	1 ETP pour 1 journée (permis de construire); 2 ETP pendant 4 jours (construction/ aménagement en interne); 1 ETP pendant 7 jours (conception/ organisation); 1 ETP pendant 2 jours (communication site internet)	> ADEME : 50 000 € pour le matériel et le bâtiment > Fonds départemental pour l'insertion (si le projet a pour objectif de donner un emploi aux personnes en réinsertion) > Conseil Général : 20 000 € pour la sensibilisation et coordination pendant sur 2 ans > Fondation de France : 11 000 € pour la sensibilisation et coordination sur 2 ans
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+++	+++
Co-bénéfices	> Création d'emploi et de produits uniques		
Indicateurs de suivi	> Taux de fréquentation des recycleries > Nombre d'objets déposés à la recyclerie		
Calendrier	> Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)		
Projets en lien avec l'action	*Création d'une recyclerie à Romans-sur-Isère – hors CAPF : financée par l'ADEME, le Département, la Fondation de France et la collectivité, cette recyclerie a été créée en partenariat avec Emmaüs et d'autres associations locales, et propose plusieurs espaces de vente et ateliers de réparation d'objets.		

Autres actions du
PCAET liées à celle-ci

Action 21 - Sensibiliser la population à la limitation des déchets à travers plusieurs dispositifs

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.2	Développer une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets

Action 20 - Mener une réflexion sur la structuration d'une filière de méthanisation sur le territoire

Description et objectifs de l'action	<p>Le gisement de production d'énergies renouvelables le plus important sur le territoire est celui en biogaz (méthanisation), d'une quantité de 400 GWh. Ainsi, la construction d'un centre permettant l'exploitation de ce gisement renouvelable permettra d'atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables à l'échelle du Pays de Fontainebleau.</p> <p>Attention toutefois, les installations de biométhane ne sont pas dimensionnées pour subvenir à 100% des besoins pendant les pics de consommation hivernaux.</p>		
Mode opératoire	<p>> Faire une étude de faisabilité avec un bureau d'études (et s'appuyer sur l'étude sur le potentiel de production de biogaz faite par l'ISIGE) pour la structuration d'une filière de valorisation des biodéchets sur le territoire, assurant une cohérence d'utilisation de la ressource méthanisable.</p> <p>> Soutenir et accompagner les porteurs de projets en s'inscrivant dans les processus décisionnels des Conseils Régional et Départemental, notamment en communiquant sur les gisements de déchets organiques mobilisables et les bénéfices potentiels (sur la base de retours d'expériences) pour les porteurs de projet</p> <p>> Accompagner les porteurs de projet pour intégrer harmonieusement l'installation dans son environnement (étudier la sensibilité du site, définir un objectif de composition paysagère dans le cahier des charges...)</p> <p>> Soutenir la mise en place d'une collecte spécifique sur les déchets organiques et éviter les tensions sur les ressources</p> <p>> Accompagner la mise en place de temps de concertation publics pour faciliter l'acceptation des projets</p> <p>> Valoriser les résultats obtenus (gains économiques, environnementaux...) et organiser des visites de terrain</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<p>> SMICTOM</p> <p>> SMITOM</p>	<p>> CAPF et communes</p> <p>> Acteurs agricoles et agroalimentaires</p> <p>> GRDF</p> <p>> CD 77</p> <p>> Ethic Ocean</p>	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	20 000€ pour la réalisation de l'étude de faisabilité	1 ETP SMICTOM/SMITOM	<p>> Région IDF</p> <p>> ADEME</p> <p>> CD 77</p>
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+++	+++

Co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> > Valorisation des déchets locaux > Création d'emplois
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de projets en cours et réalisés > Evolution de la production énergétique associée à la méthanisation
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Démarrage de l'action : à partir de 2022 > Temporalité : action pouvant être menée sur le long terme (> 6 ans)
Projets en lien avec l'action	<p>Projet CVE Equimeth, sur la commune de Moret-Loing-et-Orvanne (hors CAPF) - L'unité de production de biogaz d'Equimeth (capacité entre 200 et 250 Nm3 CH4/h) sera mise en service au premier trimestre 2020 et permettra la production de biométhane qui sera injecté au réseau de distribution de gaz naturel (GrDF) après purification et compression. Elle sera implantée sur la zone d'activités communautaire des Renardières (Ecuelles) et valorisera entre 25 et 30 000 tonnes de matière organique, dont les fumiers équins provenant des centres équestres du secteur de Fontainebleau ainsi que des sous-produits d'industries agroalimentaires, des déchets verts et des matières organiques issus des opérateurs locaux. Ce projet est soutenu financièrement par la Région IDF, l'ADEME et associe notamment la CC Moret Seine et Loing et la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais.</p> <p>Le projet Assiette Durable, soutenu par l'ADEME, la ville de Fontainebleau, la CAPF, la réserve de Biosphère, la CCI, Le SMICTOM et GRDF a parmi ses champs d'actions la valorisation des biodéchets. En collaboration avec le SMICTOM un pilote de collecte des biodéchets est réalisé auprès des restaurateurs de Fontainebleau (18 participants) et des écoles de Fontainebleau, Avon et Samoreau (15 établissements). Les résultats de ce pilote permettront de juger des forces et des faiblesses de cette expérimentation et proposer des solutions pour pérenniser le dispositif sur le Territoire. La présence d'une unité de méthanisation de proximité est un soutien dans le contexte d'une généralisation de la collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2025.</p>
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 14 - Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.2	Développer une approche globale en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets

Action 21 – Valoriser et soutenir les dispositifs de sensibilisation de la population à la limitation des déchets

Description et objectifs de l'action	Le compostage est un procédé de dégradation de la matière organique qui, en présence d'oxygène, permet de produire du compost. Ce procédé permet de valoriser les déchets n'ayant pu être évités. Cette technique de valorisation organique constitue un axe majeur de la politique de gestion des déchets. Elle répond par ailleurs à l'objectif des Lois Grenelle de favoriser la gestion de proximité des déchets organiques avec le compostage domestique. Aujourd'hui, les biodéchets représentent encore 30 % des ordures ménagères résiduelles. Par ailleurs, en matière de tri et gestion des déchets, il est encore nécessaire d'offrir un accompagnement à la population qui ne maîtrise pas toutes les consignes.		
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> > Poursuite des défis Famille Zéro Déchet et extension à l'ensemble des communes du Pays de Fontainebleau > Organiser des pesées dans les cantines scolaires et sensibiliser les enfants à limiter le gaspillage alimentaire > Distribution de composteurs et proposition d'ateliers de compostage/passage à domicile pour expliquer les consignes de compostages et de tri 		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<ul style="list-style-type: none"> > SMICTOM > SMITOM 	<ul style="list-style-type: none"> > Zéro Waste Fontainebleau-Avon > Ethic Ocean 	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	15 000 €	2-3 ETP (services civiques) pour animer ces temps de sensibilisation	ADEME
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+++	+++
Co-bénéfices	> Amélioration de la prise de conscience de la population		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de famille participant aux défis Famille Zéro Déchet > Nombre d'établissements participant aux pesées et sensibilisant les enfants à la limitation du gaspillage alimentaire > Evolution du poids des pesées > Nombre de personnes ayant suivi les ateliers de compostage 		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Démarrage de l'action : déjà en cours > Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans) 		
Projets en lien avec l'action	Défis Famille Zéro Déchet sur les communes de Fontainebleau et Avon		

	Le protocole de pesées des biodéchets utilisé dans le cadre du projet Assiette Durable pourra être utilisé dans les cantines et les restaurants de la restauration commerciale (20 établissements au total ont utilisé ce protocole).
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	<p>Action 15 - Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produits locaux et d'origine biologique</p> <p>Action 19 - Développer les recycleries et leur activité sur le territoire</p>

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.3	<p>Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau de ses pratiques quotidiennes</p> <p>En tant qu'autorité en charge de l'élaboration du PCAET, la Communauté d'Agglomération se doit d'être exemplaire en termes de responsabilité environnementale. L'éco-exemplarité d'une collectivité peut s'appliquer à plusieurs niveaux : au niveau des agents de la collectivité elle-même, au niveau des utilisateurs des établissements publics, et au niveau de l'accompagnement des communes membres de l'EPCI dans leurs action d'éco-exemplarité.</p> <p>Dans le cadre de ce Plan Climat, les efforts seront concentrés au niveau des pratiques des agents de la collectivité.</p>

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.3	Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau des pratiques quotidiennes

Action 22 - Adopter un plan d'achats responsables et durables et une charte de bonnes pratiques environnementales

Description et objectifs de l'action	L'achat de fournitures et services par les collectivités, équivalant à plus de 20 milliards d'euros par an (10% du PIB), peut fortement contribuer à pérenniser un marché de produits plus respectueux de l'environnement. L'engagement des collectivités à ce niveau est crucial car il a pour conséquence de créer un effet d'exemplarité et d'entraînement auprès des autres acteurs.		
Mode opératoire	<p>> Adopter une charte d'achats responsables et durables (CAPF et communes membres volontaires) permettant de s'engager à l'achat d'articles (papier, détergents, appareils de bureau) fabriqués selon des critères écologiques (labellisés ecolabel) ; pour les événements ponctuels, faire appel à des traiteurs locaux, privilégiant les produits locaux, de saison et biologique</p> <p>> Elaborer un plan d'achats responsables répertoriant l'offre locale pouvant répondre aux besoins de la collectivité et des communes (fournisseurs, producteurs locaux...) et la diffuser</p> <p>> Intégrer des exigences environnementales dans les marchés publics, dans le respect des principes généraux de la commande publique. Cette intégration peut se faire à trois niveaux : à la définition des besoins, à l'examen des candidatures, au choix des offres (ex : réponse par voie électronique, impact énergétique et GES lors de la fabrication et le transport de marchandises, consommation d'énergie des achats à l'utilisation, pourcentage de matériaux biosourcés, entretien des bâtiments et espaces publics selon des critères écologiques)</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	> Les communes > ADEME	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	Coût de fonctionnement interne à la CAPF	1 ETP service cadre de vie et environnement CAPF	ADEME
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	++++	++
Co-bénéfices	> Amélioration de l'attractivité du territoire (politique responsable mise en place par la collectivité)		
Indicateurs de suivi	> Nombre de collectivités ayant adopté la charte et ayant accès au plan d'achat > Evolution du nombre d'achat effectués auprès des producteurs/fournisseurs locaux > Pourcentage de marchés intégrant des exigences environnementales		
Calendrier	> Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : action pouvant être menée sur un court terme (< 2 ans)		
Projets en lien avec l'action	/		

Autres actions du
PCAET liées à celle-ci

Action 23 - Mettre en place un programme d'actions de lutte contre le gaspillage énergétique au sein des collectivités

AXE C	CHANGEMENT DE COMPORTEMENT ET EVOLUTION DES PRATIQUES DE CONSOMMATION
Objectif stratégique C.3	Améliorer l'exemplarité de la collectivité au niveau des pratiques quotidiennes

Action 23 - Mettre en place un programme d'actions de lutte contre le gaspillage énergétique au sein des collectivités

Description et objectifs de l'action	La sensibilisation est la clé du changement de comportement. Pour pouvoir promouvoir de nouvelles pratiques, il est important d'organiser des temps de pédagogie vis-à-vis des publics concernés. L'enjeu est réel au niveau des collectivités territoriales car en tant qu'autorités publiques, elles se doivent de montrer l'exemple.		
Mode opératoire	<p>> Proposer aux communes et piloter un programme d'actions de lutte contre le gaspillage énergétique quotidien, comportant des mesures telles que le paramétrage des ordinateurs et périphériques d'impression pour extinction hors occupation, la pose de capteurs évaluant la consommation d'énergie ou encore la pose d'horloges pour l'extinction de l'éclairage de bâtiment en inoccupation</p> <p>> Créer un livret court ou une affiche, présentant quelques gestes régulièrement effectués au quotidien par les agents de la CAPF / agents des communes et qui pourraient être plus éco-responsables (ex : recycler le papier, utiliser une tasse plutôt qu'un gobelet jetable pour le café etc.)</p> <p>> Proposer des sessions d'éducation aux écogestes au sein des communes membres</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<p>> La CAPF</p> <p>> Les communes</p>	<p>> ADEME</p> <p>> SDESM</p> <p>> Seine et Marne Environnement</p>	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	<p>Coût de fonctionnement interne à la CAPF pour l'élaboration du programme d'actions</p> <p>50 000 € pour la mise en place du programme d'actions (renouvellement ou pose de matériel, impressions...)</p>	<p>0,3 ETP service cadre de vie et environnement CAPF pour l'élaboration, la diffusion/sensibilisation et le pilotage du programme d'actions auprès des communes</p>	<p>> ADEME</p>
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++	++++	++
Co-bénéfices	> Amélioration de l'attractivité du territoire (politique responsable mise en place par la collectivité)		
Indicateurs de suivi	<p>> Quantité d'énergie économisée (mesurée par des capteurs à installer)</p> <p>> Nombre de personnes ayant suivi les sessions de sensibilisation et nombre de livrets distribués</p>		

Calendrier	> Démarrage de l'action : à partir de 2020-2021 > Temporalité : Court terme (< 2 ans)
Projets en lien avec l'action	/
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 22 - Adopter une charte de bonnes pratiques environnementales et un plan d'achats responsables et durables

Zoom sur

Le Programme LEADER Sud 77 (par l'Union Européenne)

Le programme LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme de fonds européen, issu du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Ce programme a pour objectif de soutenir des démarches innovantes dans les territoires ruraux, fondées sur des partenariats publics-privés et reposant sur une coopération transversale entre acteurs.

Pour la période 2016-2022, le Sud 77 a obtenu une enveloppe supérieure à 1 millions d'euros, à redistribuer aux projets territoriaux de son périmètre.

Les projets étant éligibles à un subventionnement de cette enveloppe doivent entrer en concordance avec les orientations stratégiques suivantes :

- Améliorer l'attractivité du territoire et redynamiser la vie rurale (montant affecté : 314 K € / programmé : 270 K €)
- Développer les filières innovantes basées sur les agro-ressources de proximité (montant affecté : 356 K € / programmé : 148 K €)
- Valoriser les ressources naturelles d'intérêt majeures (montant affecté 223 K €)

Le Comité de programmation se réunit 3 fois par an, notamment pour évaluer les projets soumis et voter l'octroi de la subvention.

Les bénéficiaires peuvent être des EPCI, des communes, associations, artisans, entrepreneurs, exploitants agricoles... Il convient de communiquer sur le programme LEADER auprès de tous les potentiels bénéficiaires concernés.

AXE D :

ADAPTATION DU TERRITOIRE AUX DEREGLEMENTS CLIMATIQUES

En 2018, le 5^{ème} rapport du GIEC tirait à nouveau la sonnette d'alarme : il est urgent de renforcer la résilience des territoires et ce, à travers l'élaboration d'une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique (aléas, épuisement des ressources naturelles et fossiles...).

Aménager les territoires en intégrant les risques liés au changement climatique ou développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire permettraient une amélioration de la résilience. Par ailleurs, résilience est synonyme de capacité à se renouveler, ce qui peut être un motif d'attractivité.

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.1	Favoriser le développement des énergies renouvelables Avec une raréfaction croissante des ressources fossiles, pourtant encore largement exploitées aujourd’hui, il devient urgent de développer la production de l’énergie issue de sources renouvelables, telles que le vent, la chaleur, ou encore le soleil. Sur le territoire du Pays de Fontainebleau, le potentiel de production d’énergie renouvelable est estimé à 512 GWh.

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.1	Favoriser le développement des énergies renouvelables

Action 24 - Développer l'installation d'infrastructures photovoltaïques sur les bâtiments agricoles, bâtiments de zones d'activités économiques, bâtiments publics

Description et objectifs de l'action	<p>Le territoire du Pays de Fontainebleau dispose d'un gisement de 8,5 GWh de production d'énergie par le solaire photovoltaïque. En effet, de nombreuses toitures d'exploitations agricoles ou encore de bâtiments tertiaires possèdent un potentiel important en terme de production d'énergie.</p> <p>Actuellement, d'après les données Enedis 2017, le Pays de Fontainebleau dispose à ce jour de 130 installations résidentielles basse tension pour un productible solaire photovoltaïque de 348 MWh, et de 3 installations basse tension pour un productible de 155 MWh.</p>		
Mode opératoire	<p>> Promouvoir les aides existantes auprès des propriétaires de bâtiments pour développer le photovoltaïque en toiture</p> <p>> Si volonté d'obtenir l'accompagnement par le projet AGRI-IDF solaire : 1. août-novembre 2019 : dépôt du dossier de demande de subvention obtention de la réponse ; 2. décembre 2019 : dépôt des autorisation d'urbanisme ; 3. août-décembre 2020 : construction et mise en service des centrales</p> <p>> Rediriger les agriculteurs vers la Chambre d'Agriculture pour le montage des dossiers (élaboration du projet, affinement, aide au montage administratif du dossier)</p> <p>> Rediriger les agriculteurs vers un Groupe d'Action Locale (GAL) le cas échéant</p> <p>> Accompagner les propriétaires et les maîtres d'œuvre dans l'intégration paysagère et environnementale des installations, selon la sensibilité des sites</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<p>> CAPF</p> <p>> Si projet AGRI-IDF, le portage est effectué par une société de projet dédiée : 'mouvement Energie Partagée', 'SEM IDF Energies', 'SEM SIPEnR', en appui des agriculteurs / citoyens</p>	<p>> Chambre d'Agriculture Région IDF</p> <p>> Région IDF, SDESM, Isolaris (projet AGRI-IDF solaire)</p>	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	A déterminer en fonction des projets	½ ETP au sein de la collectivité pour la communication autour des aides disponibles sur le territoire	> Région IDF (projet AGRI-IDF solaire) : montant individuel à voir avec la Région. 30 centrales d'une puissance de 3 MWc seront financées à hauteur de 4M€.
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++	+++	++
Co-bénéfices	/		
Indicateurs de suivi	> Nombre de toitures équipées de panneaux/centrales photovoltaïques		
Calendrier	<p>> Démarrage de l'action : à partir de 2020</p> <p>> Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)</p>		

Projets en lien avec l'action	<p>Projet AGRI-IDF solaire, région Ile-de-France : service proposé à l'agriculteur pour la réalisation de bâtiments neufs et de centrale solaire photovoltaïque comprenant réalisation des démarches administratives pour la construction du bâtiment ou l'installation de centrale sur bâtiment existant ; financement des opérations ; construction des équipements ; exploitation des centrales pendant 30 ans. Ce montage offre une solution simple aux agriculteurs freinés par les contraintes administratives, techniques et financières d'un portage du projet en direct. Une société dédiée effectuera le portage.</p> <p>Cadastres solaires élaborés à l'échelle de la CAPF et du PNRGF</p>
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	/

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.1	Favoriser le développement des énergies renouvelables

Action 25 - Développer la valorisation du bois et la filière bois-énergie sur le territoire

Description et objectifs de l'action	Au-delà de l'évolution du mix énergétique, les projets bois-énergie concourent également à la diminution des émissions de GES en se substituant à l'utilisation d'énergies fossiles du type fioul ou gaz. La densité de consommation du territoire ne permet pas toujours de réaliser des réseaux de chaleur de grande puissance, l'importance du développement d'une offre bois énergie de petite et moyenne puissance est donc primordiale.		
Mode opératoire	Plusieurs leviers pourront être actionnés : <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer et sensibiliser sur l'intérêt du bois énergie par la mise en place d'actions d'informations - Développer la production locale de plaquettes bois énergie en mobilisant la ressource disponible localement, en contribuant aux plans de gestion, en facilitant la structuration des propriétaires forestiers en réseau - Favoriser le développement des chaudières bois collectives 		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> CAPF	> Chambre d'Agriculture Région IDF > ONF > Entreprises du secteur de la sylviculture > SDESM > SEM énergie du SDESM	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	A déterminer en fonction des projets	0,1 ETP au sein de la collectivité pour la communication autour de l'intérêt du bois énergie	/
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++	++	+
Co-bénéfices	> Valorisation de la ressource locale > Sensibilisation des acteurs locaux		
Indicateurs de suivi	> Volume de plaquettes bois produites sur le territoire, par type de ressource > Nombre d'installations de chaudières individuelles et collectives		
Calendrier	> Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)		
Projets en lien avec l'action	/		

Autres actions du PCAET liées à celle-ci	/
---	---

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.1	Favoriser le développement des énergies renouvelables

Action 26 - Soutenir l'expérimentation menée par Transdev sur la mise au point d'un carburant alternatif (HVO) et mener une réflexion sur une potentielle extension vers d'autres acteurs

Description et objectifs de l'action	L'expérimentation menée par Transdev consiste à mélanger les huiles alimentaires usagées avec des carburants traditionnels, de manière à prolonger les carburants. Avec les anciens moteurs diesel, l'huile de récupération peut être utilisée pure, sauf lors de grands froids. Pour les moteurs plus récents, l'huile de récupération doit être mélangée au diesel, avec kit de bicarburation. Attention toutefois, rouler grâce à de l'huile usagée est interdite en France, car celle-ci n'est pas homologuée comme carburant, et échappe à la taxe intérieure sur les produits pétroliers.		
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> > Soutenir l'expérimentation menée par Transdev et proposer un accompagnement du projet > Mener une réflexion sur la possibilité d'étendre l'expérimentation à d'autres acteurs (bus, bennes à ordures des syndicats...) 		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> CAPF	<ul style="list-style-type: none"> > Transdev > IDF Mobilités > SMICTOM/SMITOM 	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	A définir	0,2 ETP	/
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	/	/	/
Co-bénéfices	> Développement d'une expérimentation sur le territoire		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> > Résultats de l'expérimentation menée par Transdev > Par la suite, nombre d'acteurs mettant en œuvre les solutions développées par Transdev 		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : action à mener le temps de l'expérimentation menée par Transdev 		
Projets en lien avec l'action	'Roule ma frite' à l'île d'Oléron - hors CAPF : un véhicule utilitaire roulant à l'huile recyclée récupère les huiles de friture usagées des restaurants, campings, collèges, maisons de retraite ou particuliers. La cotisation annuelle pour faire ramasser l'huile usagée est de 50 euros. Le petit train touristique de Trojan a circulé pendant un an grâce à ces huiles usagées. Le projet a reçu une mention spéciale des 'trophées croissance verte-innovation'.		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 31 - Incarner un territoire d'expérimentation pour l'ingénierie des sols		

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.2	<p>Préserver la biodiversité et les espaces naturels du territoire</p> <p>Préserver la biodiversité et les espaces naturels au niveau du Pays de Fontainebleau revient à protéger le patrimoine du territoire. En effet, celui-ci est depuis longtemps reconnu pour ses nombreux hectares d'espaces naturels riches en faune et en flore. Ainsi, la majeure partie des espaces naturels sont sous protection, tel que le massif de Fontainebleau classé intégralement en site Natura 2000, mais également forêt de protection qui induit une interdiction de changement d'usage du sol. En plus de posséder de nombreuses réserves biologiques, le territoire fait partie de la Réserve de Biosphère Fontainebleau-Gâtinais et du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Dans le cadre du Plan Climat, il convient donc de maintenir ce niveau de protection et de coupler le programme d'actions avec les mesures de protection déjà en place.</p>

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.2	Préserver la biodiversité et les espaces naturels du territoire

Action 27 – Encourager l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme

Description et objectifs de l'action	La manière de concevoir et aménager le territoire est un levier important pour protéger la biodiversité qui s'y trouve, prévenir les risques, adapter le cadre de vie à l'évolution du climat, tout en améliorant les conditions de vie. Par ailleurs, les documents d'urbanisme peuvent être perçus comme étant la traduction spatiale de la stratégie climat-air-énergie de la collectivité. Ainsi, il convient d'intégrer pleinement les objectifs et la stratégie du Plan Climat au sein des documents d'urbanisme élaborés, et d'assurer une cohérence entre ces différents documents.		
Mode opératoire	<p>> Elaborer un guide pratique (ou cahier des recommandations) pour favoriser l'intégration des enjeux énergétiques et climatiques dans les documents d'urbanisme locaux (PLU ou PLUi). Ce guide sera élaboré de manière concertée avec les communes et en association avec l'ensemble des acteurs compétents (CAUE, IAU-ARENE, ADEME etc.). A titre d'exemple, ce guide traitera des sujets suivants : faciliter l'isolation par l'extérieur, favoriser l'implantation d'équipements d'EnR sur le bâti, développer les cheminements doux, encourager la nature en ville etc. Ce guide pourra insister sur l'importance de l'intégration paysagère et patrimoniale, le maintien d'ouverture des espaces urbains publics vers les pôles de naturalité (forestier, ruraux, cours d'eau, ...).</p> <p>> Construire à partir du territoire les grands objectifs de gestion en s'appuyant sur les points de convergence des projets de territoire et des outils de planification.</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<p>> La CAPF</p> <p>> Les communes</p>	<p>> ADEME</p> <p>> CAUE</p> <p>> IAU-ARENE</p>	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	20 000 € pour l'élaboration et la diffusion du guide	0,25 ETP sur 1 an	/
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	+++	+++	+++
Co-bénéfices	<p>> Meilleure efficacité des politiques publiques</p> <p>> Amélioration du cadre de vie</p>		
Indicateurs de suivi	> Nombre de critères relatifs aux problématiques environnementales au sein des documents d'urbanisme (PDU, PLU, PLH etc.)		
Calendrier	<p>> Démarrage de l'action : dès maintenant</p> <p>> Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)</p>		
Projets en lien avec l'action	/		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 29 – Conserver et protéger les corridors écologiques		

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.2	Préserver la biodiversité et les espaces naturels du territoire

Action 28 – Coordonner l'activité des syndicats en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Description et objectifs de l'action	<p>Selon le GIEC, les événements de très fortes précipitations deviendront plus intenses et plus fréquents sur la plupart des régions continentales. L'augmentation de la fréquence de précipitations extrêmes pourrait sensiblement aggraver le risque d'inondation par ruissellement dans de nombreuses zones.</p> <p>Pour répondre à ce risque, il peut être mis en place des zones naturelles d'expansion de crues permettant de stocker de l'eau de façon transitoire en cas d'inondation. Ces zones retardent en effet l'écoulement lorsque les débits des cours d'eau sont les plus importants.</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CAPF dispose de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention contre les Inondations). Cette compétence poursuit notamment l'objectif de gérer les risques d'inondations.</p>		
Mode opératoire	<p>> Conduire un travail d'identification des zones d'expansion des crues les plus pertinentes</p> <p>> Créer un maillage de zone tampon sur le territoire</p> <p>> Entretien des berges</p> <p>> Définir les modalités de création (dans le cas d'un aménagement ad-hoc) ou de préservation (dans le cas de zones naturelles) de ces zones par le biais des outils de gestion foncière dont disposent les collectivités locales</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	> Agence de l'Eau Seine Normandie > CD 77 > Chambre d'Agriculture Région Ile de France	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	Coût de fonctionnement interne à la CAPF	0,25 ETP (technicien) - service cadre de vie et environnement CAPF	> Agence de l'Eau Seine Normandie
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++	/	+++
Co-bénéfices	> Sensibilisation des acteurs au risque inondation		
Indicateurs de suivi	> Nombre d'hectares de zone tampon créés		
Calendrier	> Démarrage de l'action : dès maintenant > Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)		
Projets en lien avec l'action	/		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 29 – Conserver et protéger les corridors écologiques		

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.2	Préserver la biodiversité et les espaces naturels du territoire

Action 29 – Conserver et protéger les corridors et cœurs écologiques

Description et objectifs de l'action	La conservation et la valorisation de la TVB doivent se faire dans un contexte de développement urbain, tel que celui de la CAPF. Il s'agit à la fois de protéger la grande ossature écologique du territoire avec ses composantes naturelles remarquables mais aussi de protéger la nature plus ordinaire pour répondre à un objectif de multifonctionnalité de la TVB : diminution des îlots de chaleur urbain, protection de la mosaïque paysagère, maintien de la biodiversité, infiltration naturelle de l'eau etc.		
Mode opératoire	<p>> Maintenir les mesures de protection sur les espaces naturels existants</p> <p>> Définir et appliquer une stratégie de préservation des corridors et cœurs écologiques, avec un volet important sur la gestion durable des forêts et de mobilisation de la biomasse, améliorant le foncier forestier, souvent morcelé et peu favorable à une gestion durable des boisements</p> <p>> Pour assurer une protection de la faune et de la flore sur son territoire, la Communauté d'Agglomération doit collaborer de manière plus étroite avec les acteurs en présence, telle que la Réserve de Biosphère Fontainebleau-Gâtinais (RBFSG), ou le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF)</p> <p>> Soutenir le développement des inventaires de la biodiversité existante pour localiser et mettre en œuvre des mesures de protection adéquates</p> <p>> Identifier et diffuser aux acteurs du territoire les cartographies existantes sur les corridors écologiques</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<p>> La CAPF</p> <p>> Les communes</p>	<p>> Seine et Marne Environnement</p> <p>> Département Seine et Marne</p> <p>> ONF</p> <p>> Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)</p> <p>> Région IDF</p> <p>> DRIA AF</p> <p>> ADEME</p> <p>> L'Etat</p>	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	30 000 € pour l'élaboration de la stratégie de préservation des corridors écologiques	0,1 ETP (technicien) - service cadre de vie et environnement au sein de la CAPF	ADEME
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++	/	+++

Co-bénéfices	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration de l'attractivité du territoire > Sensibilisation des acteurs aux enjeux de la biodiversité > Préservation de la biodiversité sur le territoire > Réduction des îlots de chaleur urbains
Indicateurs de suivi	> Evaluation de l'impact du programme d'actions de la stratégie de gestion durable des forêt
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> > Démarrage de l'action : à partir de 2020 > Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)
Projets en lien avec l'action	/
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	<p>Action 28 – Mettre en œuvre la compétence GEMAPI</p> <p>Action 30 – Sensibiliser la population aux risques d'incendies de forêt</p>

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.3	<p>Anticiper les conséquences du changement climatique sur le territoire</p> <p>Anticiper les conséquences du changement climatique au niveau du Pays de Fontainebleau revient à mettre en œuvre, dès à présent, des actions d'éducation et de prévention aux risques liés au réchauffement climatique. Cela revient également à soutenir la recherche et l'innovation, pour trouver de nouvelles solutions d'adaptation.</p>

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.3	Anticiper les conséquences du changement climatique sur le territoire

Action 30 - Sensibiliser la population aux risques d'incendies de forêt

Description et objectifs de l'action	D'après l'ONF, le risque de feu de forêt sur le territoire de la CA du Pays de Fontainebleau est réel, notamment en période chaude. Ainsi, à l'été 2015, plus de 22 hectares de forêt ont été brûlés dans les forêts domaniales de Fontainebleau, de la Commanderie et des Trois Pignons. Il convient donc de prévenir ces événements en sensibilisant les promeneurs, touristes et automobilistes à faire attention à leurs comportements en forêt.		
Mode opératoire	<p>> S'appuyer sur des documents produits par l'ADEME pour sensibiliser la population sur ce risque</p> <p>> Mener des campagnes de sensibilisation à destination des visiteurs, en gare d'arrivée ou au niveau des parkings aux abords des forêts</p>		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	<p>> ONF</p> <p>> Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)</p> <p>> Réserve de Biosphère Fontainebleau-Gâtinais</p> <p>> Seine et Marne Environnement</p>	<p>> CAPF</p> <p>> SDIS 77 (Service Départemental d'Incendie et de Secours)</p>	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	3000 € pour le matériel de sensibilisation	3 ETP (service civique) pour quelques mois, en période estival	/
Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	++++	/	++++
Co-bénéfices	> Protection de la biodiversité du territoire		
Indicateurs de suivi	<p>> Nombre d'actions de sensibilisation menées</p> <p>> Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation</p>		
Calendrier	<p>> Démarrage de l'action : à partir de 2020</p> <p>> Temporalité : action à mener sur le long terme (> 6 ans)</p>		
Projets en lien avec l'action	/		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 28 – Mettre en œuvre la compétence GEMAPI		

AXE D	ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
Objectif stratégique D.3	Anticiper les conséquences du changement climatique sur le territoire

Action 31 – Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols

Description et objectifs de l'action	La CAPF ambitionne d'incarner un territoire d'expérimentations agricoles et de recherche sur l'ingénierie des sols. Par cette ambition, la CAPF souhaite que de nouvelles solutions durables de stockage de carbone par les sols et les forêts soient découvertes sur son territoire et ce, dans l'optique de stimuler l'innovation et l'expérimentation. Par ailleurs, il s'agit de développer les formations à destination des conseillers et « vulgarisateurs » agricoles		
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> > Identifier et solliciter les acteurs issus de la recherche et de la formation dans le domaine de l'ingénierie des sols et présenter le projet > Présenter le projet aux exploitants agricoles du territoire et recenser ceux qui seraient enclins à participer à des innovations conçues par les chercheurs > Faire une étude de préfiguration > Suivre l'évolution du stockage de carbone par la forêt, grâce au réseau de placettes permanentes aménagé par l'ONF dans le massif de Fontainebleau, ayant pour but initial de mesurer les paramètres de peuplement forestier (tous les 10 ans). Cette mesure des prélèvements de l'ONF par rapport à l'accroissement naturel dans le cadre de la mise en œuvre de la sylviculture irrégulière permet d'avoir une mesure plus fine du stock de carbone par rapport à la méthode Aldo, sous réserve d'un traitement ad hoc des données. 		
Pilotage	Maitre d'ouvrage	Partenaire(s)	
	> La CAPF	<ul style="list-style-type: none"> > Conseil Régional > Chambre d'Agriculture > AgroParisTech, Mines ParisTech > ONF > Université Paris Diderot, station d'écologie forestière > PNRGF > DDT service agriculture > ADEME 	
Ressources à mobiliser	Coût estimé (€ - HT)	Moyens humains (ETP)	Obtention d'aide et de labels possibles
	Coût de fonctionnement interne à la CAPF 9000 € pour l'exploitation de la mesure du peuplement forestier faite en 2015, sur la base d'une démarche expérimentale et d'une seconde mesure en 2025	0,1 ETP (technicien) - service développement économique CAPF	<ul style="list-style-type: none"> > Région IDF > Ministère de l'Agriculture > Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Impacts sur les objectifs climat-air-énergie (/++++)	Diminution des GES	Diminution de la consommation d'énergie	Amélioration de la qualité de l'air
	/	/	/
Co-bénéfices	> Amélioration de l'attractivité du territoire (innovation territoriale)		
Indicateurs de suivi	> Nombre d'acteurs issus du monde de la recherche et du monde agricole impliqués dans les projets du pôle > Nombre de projets de recherche aboutissant à des résultats concrets		
Calendrier	> Démarrage de l'action : à partir de 2021-2022 > Temporalité : action à mener sur le moyen terme (entre 2 et 6 ans)		
Projets en lien avec l'action	Le projet POSCIF (Pâturage Ovin en Système Céréalié en Ile-de-France) : projet lauréat de l'appel à projet GRAINE de l'ADEME « Gérer, produire et valoriser les biomasses : une bioéconomie au service de la transition écologique et énergétique ». Il constitue un programme de recherche expérimental et participatif impliquant un réseau d'agriculteurs pour explorer les effets du pâturage sur les parcelles, les cultures, les troupeaux ; quantifier les impacts technico-économiques, environnementaux, et sociaux du pâturage ; évaluer la faisabilité/généralisation d'adoption du pâturage ovin en système céréalié à plus large échelle.		
Autres actions du PCAET liées à celle-ci	Action 13 – Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables Action 26 – Soutenir l'expérimentation menée par Transdev sur le prolongement des carburants et mener une réflexion sur une potentielle extension vers d'autres acteurs		